

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

### Décisions :

- Musée des beaux-arts - Don ..... **Page 390**
- Renouvellement adhésions aux associations - Année 2020.....  
..... **Page 390**
- Maison des Jeunes et de la Culture Ménival - Restructuration - Opé-  
ration n° 05081001 - Approbation d'un avenant ..... **Page 391**
- Biens mobiliers – Cession à titre onéreux..... **Page 392**
- Décisions d'estimer en justice..... **Pages 392 - 394**
- Diagnostic archéologique 38 rue Pierre Dupont, Lyon 1er **Page 394**

### Arrêtés municipaux :

- Délégation de signature accordées par M. le Maire au personnel

- municipal en matière de marchés publics - Attributions de délégations  
- Abrogation de l'arrêté n° 2020-1010 du 31 juillet 2020 modifié.....  
..... **Page 395**
- Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association  
Réseau Mémorha – Désignation du représentant de M. le Maire de  
la Ville de Lyon ..... **Page 401**
- Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés perma-  
nents..... **Page 402**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la  
circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 411**
- Délégation générale aux ressources humaines :  
- Arrêtés individuels ..... **Page 453**

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis ..... **Page 453**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

- d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, chan-  
gements d'usage ..... **Pages 453 à 462**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

## 31833 - Musée des beaux-arts - Don : Cercle Poussin 2019 (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux fait au musée des Beaux-Arts de la Ville de Lyon en date du 9 septembre 2019 par le Comex de la fondation « Cercle Poussin » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Richard Brumm, Adjoint délégué aux Finances et à la Commande publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à La Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de l'œuvre de Thomas Blanchet (1614 – 1689) :

Le Sacrifice de la fille de Jephthé, (1670 – 1680),

Huile sur toile,

grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon d'une valeur estimative totale de 300 000 euros.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 10 avril 2020

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Richard BRUMM*

## 2020-485 - Renouvellement adhésions aux associations - Année 2020 (Direction générale des services - Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu, la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu, la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu, l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et, notamment, son article 1er ;

Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L 2122-22 ;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2020/5493 du 7 mai 2020 relative aux délégations d'attributions accordées au Maire, pour la période de l'état d'urgence sanitaire, en application des dispositions de l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 précitée - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu, l'arrêté n° 2019-30102 du 5 février 2019 par lequel M. le Maire de Lyon donne délégation à Mmes et MM. les Adjointes et à des Conseillers municipaux ;

Considérant que, sur le fondement du de l'alinéa 24 de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut « autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre » ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville de Lyon aux associations figurant dans le tableau ci-dessous pour l'année 2020 ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisé, pour l'année 2020, le renouvellement de l'adhésion aux associations figurant dans le tableau ci-dessous :

Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat
Association des Professionnels du Développement Economique en Rhône-Alpes (ARADEL) - Lyon
Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) - Lille
Direction de la gestion technique des bâtiments
Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) - Paris
Ville et Aménagement Durable (VAD) - Lyon
Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon) – Lyon
Direction de l'aménagement urbain
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) – Lyon
Club de l'OURS (Ouvrage, Urbanisme, Réflexion, Société) – Lyon
Sites et Cités Remarquables de France - Bordeaux
Centre d'Etudes de la Conjoncture Immobilière (CECIM) - Lyon
Association de Gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Lyon

Direction de l'éclairage urbain
Association Française de l'Eclairage (AFE) - Paris
Direction des mobilités urbaines
Atelier du Chat Perché – Lyon
Change de Chaîne - Lyon
Pignon sur Rue - Lyon
Rue de l'Avenir - Paris
Direction des espaces verts
Plante & Cité - Angers
Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) - Paris
Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées (CCVS) - Paris
Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones (JBF-PF) - Nantes
Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) - Paris
Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ) – Saint Aignan
Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ) – Saint Aignan
Association Francophone des Vétérinaires de Parcs Zoologiques (AFVPZ) - Paris
European Association of Zoos and Aquaria (EAZA) – Pays-Bas
European Association of Zoo and Wildlife Veterinarians (EAZWW) - Suisse
Species 360 – Etats-Unis
Association Francophone des Soigneurs Animaliers (AFSA) - Montpellier
World Pheasant Association (WPA) – Royaume-Uni
AVIORNIS France International - Cussac-Fort-Médoc
Club des Eleveurs d'Oiseaux Exotiques (CDE) - Sainte Reine de Bretagne
Groupe de Défense Sanitaire du Rhône (CDS69) – La Tour de Salvagny
Direction centrale de l'immobilier
Union Nationale des Propriétaires Immobiliers 69 (UNPI 69) - Lyon
Direction de la construction
Conseil National de l'Ordre des Architectes - Paris

Art. 2. - Le montant des adhésions de la Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux Travaux renouvelées pour 2020 est estimé à 64 363,39 euros (soixante-quatre mille trois cents soixante-trois euros et trente-neuf centimes).

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 26 juin 2020

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué aux Finances et à la Commande publique,*

Richard BRUMM

---

**2020\_06\_560\_01\_AVT\_Marché\_L2379\_Approbation - Maison des Jeunes et de la Culture Ménival - Restructuration - Opération n° 05081001 - 29, avenue de Ménival 69005 Lyon - Approbation de l'avenant n° 1 au marché de travaux n° L2379 - Lot 3 - Menuiseries extérieures aluminium métallerie** (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu, la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu, la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu, l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et, notamment, son article 1er ;

Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette et de la trésorerie .

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2020/5493 du 7 mai 2020 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire en application des dispositions de l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;

Considérant que, sur le fondement de l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu, l'arrêté n° 2019-30102 du 5 février 2019 par lequel M. le Maire de Lyon donne délégation à Mmes et MM. les Adjointes et à des Conseillers municipaux ;

Considérant que la MJC Ménival est mitoyenne à un bâtiment de logements, que la réglementation incendie impose une distance minimum de 8 mètres entre ces deux types de bâtiments, ce qui n'est pas le cas en l'espèce ;

Considérant qu'afin de remédier à ce défaut, la commission de sécurité impose la mise en place de châssis vitrés pare flamme ½ heure sur la MJC et que cette prestation ne peut être réalisée que par le titulaire du marché n°L2179 pour des raisons techniques et économiques ;

Considérant qu'il y a donc lieu de signer un avenant n° 1 au marché de travaux n° L2379 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux n° L2379 à passer entre la Ville de Lyon et la société Blanchet Groupe ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisé la signature de l'avenant n° 1 au marché travaux n° L2379 entre la Ville de Lyon et la société Blanchet Groupe.

Art. 2. - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon – 20, 21, 23 et autres - Fonction 422 – Programme 00001 – AP n° 2015-2 – Opération n° 05081001.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 26 juin 2020

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe Déléguée,  
Nicole GAY*

---

### **2020-1381 - Biens mobiliers – Cession à titre onéreux** (Délégation générale au service public et à la sécurité - Direction des cimetières)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L 2122-22 ;

Vu, la délibération du Conseil municipal 2020/5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu l'arrêté 2020/811 du 10 juillet 2020 par lequel M. le Maire de Lyon donne délégation à Mmes et MM. les Adjoints et à des Conseillers municipaux

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment, son article R 2223-20 ;

Vu la circulaire du Ministère de l'intérieur n° 93-28 du 28 janvier 1993 ;

Considérant que, sur le fondement du 10° de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut « décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros » ;

Considérant l'acquisition de la concession funéraire située La Tombe 24 A81 66/67 le 3 janvier 2020 par M. Eric Martin, de son acquisition du caveau et des monuments funéraires présents sur cet emplacement le même jour ;

Considérant l'état détérioré de la stèle sur cet emplacement, détérioration dû au gel entre la date de la reprise en 1986 et de la revente en 2020 du dit monument funéraire ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée la cession à titre onéreux la stèle 301 composée d'une stèle en pierre et de son credo au profit de M. Eric Martin pour un montant de 1 €.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 9 octobre 2020

*Pour le Maire de Lyon,  
L'adjoint délégué aux Finances et à la Commande publique  
Richard BRUMM*

---

### **2049 - Décision d'ester en justice - Recours en excès de pouvoir de M. et Mme G. contre le permis de construire n° 069 389 17 00059 du 25 juillet 2017 délivré à la SNC Cogedim Grand Lyon autorisant la construction d'un immeuble d'habitation de 39 logements, de locaux commerciaux et la création de 34 aires de stationnement sis 21 rue du Docteur Horand à Lyon** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122- 22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1 400 du 14 octobre 2020 déléguant à M. Raphaël Michaud les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 1706997-2 déposée par M. et Mme G., reprise sous l'instance n° 2003234-1 suite à l'annulation du jugement du Tribunal administratif de Lyon du 29 novembre 2018 par décision du Conseil d'Etat en date du 13 mars 2020 ;

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par M. et Mme G, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

L'annulation de l'arrêté en date du 25 juillet 2017 délivrant le permis de construire n°069 389 17 00059 à la SNC Cogedim Grand Lyon, autorisant la construction d'un immeuble d'habitation de 39 logements, de locaux commerciaux et la création de 34 aires de stationnement sis 21 rue du Docteur Horand à Lyon (69009) ;

La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative

Art. 2. – M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 2 février 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Raphaël MICHAUD*

---

**2050 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme C. contre l'arrêté municipal n° 24552 du 2 décembre 2019**  
(Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122- 22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/31 du 15 octobre 2020 déléguant à M. Vincent Fabre les compétences relatives au contentieux en matière de personnel ;

Vu la requête n° 2001538 du 10 février 2020 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Mme C., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté municipal n° 24552 du 2 décembre 2019.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 2 février 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
Le Secrétaire général adjoint,  
Vincent FABRE*

---

**2051 - Décision d'ester en justice - Requête de Mme C. en indemnisation des préjudices résultant des décisions du Maire de Lyon des 29 janvier, 19 avril et 13 juin 2018 et en annulation de la décision du 20 août 2020 rejetant sa demande indemnitaire en raison des préjudices subis** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122- 22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/31 du 15 octobre 2020 déléguant à M. Vincent Fabre, Secrétaire général adjoint, les compétences relatives au contentieux en matière de personnel ;

Vu la requête n° 2100626 du 28 janvier 2021 déposée par Mme C. représentée par Maître Julien Lambert, avocat au Barreau de Lyon ;

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par Mme C., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de la décision du 20 août 2020 portant rejet de sa demande indemnitaire.
- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 35.000 euros en réparation des troubles causés dans ses conditions d'existence.
- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 15.000 euros en réparation de son préjudice moral.
- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2.000 euros en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.
- La condamnation de la Ville de Lyon aux entiers dépens, en application de l'article R. 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 4 février 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
Le Secrétaire général adjoint,  
Vincent FABRE*

---

**2052 - Décision d'ester en justice - Recours pour excès de pouvoir du C. et d'E. sur les R.,E., la M. et l'A. contre la décision du 11 décembre 2019 refusant la demande de déclassement ERP 5<sup>ème</sup> catégorie du site situé 2, rue Antoine Charial, 69003 Lyon, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux formé le 10 février 2020** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122 -22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1 400 du 14 octobre 2020 déléguant à M. Bertrand Maes les compétences en matière de contentieux général ;

Vu la requête n° 2006838 du 29 septembre 2020 déposée par le C. et d'E. sur les R.,E., la M. et l'A. (CEREMA) ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par le C. et d'E. sur les R.,E., la M. et l'A. (Cerema), devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de la décision en date du 11 décembre 2019 refusant la demande de déclassement ERP 5<sup>ème</sup> catégorie du site situé 2, rue Antoine Charial, 69003 Lyon, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux formé le 10 février 2020.

- L'injonction faite au Maire de Lyon de prononcer le déclassement de ces locaux du statut des établissements recevant du public.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Bertrand MAES*

---

**2073 - Décision d'ester en justice - Recours pour excès de pouvoir de M. S. contre le permis de construire n° 069 387 19 00192 du 18 février 2020 délivré à la société COGV autorisant la démolition d'un bâtiment et de la construction d'un immeuble de bureau avec la création de 52 aires de stationnement sis 65 rue Michel Félizet à Lyon 69007, ensemble la décision du 1er septembre 2020 portant rejet du recours gracieux** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1 400 du 14 octobre 2020 déléguant à Monsieur Raphaël Michaud les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 2007806 du 30 octobre 2020 déposée par M. S représenté par Maître Cécile Lebeaux, avocat au barreau de Lyon ;

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par M. D.S., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

L'annulation de l'arrêté en date du 18 février 2020 délivrant le permis de construire n° 069 387 19 00192 du 18 février 2020 à la société COGV, autorisant la démolition d'un bâtiment et de la construction d'un immeuble de bureau avec la création de 52 aires de stationnement sis 65 rue Michel Félizet à Lyon (69007) ;

L'annulation de la décision de rejet du recours gracieux du 1er septembre 2020 ;

La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 euros en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 28 janvier 2021

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué,*

Raphaël MICHAUD

---

**2081 - Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme V. contre la décision en date du 15 janvier 2020 portant rejet de sa demande de remboursement de ses titres de stationnement résidentiel entre les mois d'avril et juin 2019** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1 400 du 14 octobre 2020 déléguant à M. Bertrand Maes les compétences relatives au contentieux général ;

Vu la requête n° 2004438 enregistrée le 20 mars 2020 déposée par Mme V. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée Mme V., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de la décision en date du 15 janvier 2020 portant rejet du remboursement de ses titres de stationnement résidentiel entre les mois d'avril et juin 2019.

Art 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 9 février 2021

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué,*

Bertrand MAES

---

**Diagnostic archéologique 38 rue Pierre Dupont, Lyon 1er** (Délégation générale à la culture - Service archéologique)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-23 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Considérant la prescription du service régional de l'archéologie émise le 10 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2020/1400 en date du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture le 14 octobre 2020, déléguant à Mme Nathalie Perrin-Gilbert, les compétences en matière de conception et mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville dont l'archéologie.

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention entre l'association Sup Alta Sacré Cœur et la Ville de Lyon concernant la réalisation d'un diagnostic archéologique par le service archéologique de la Ville de Lyon « 38 rue Pierre Dupont » 69001 Lyon.

Art. 2. - Que M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 1er février 2021

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjointe Déléguée à la culture,*

Nathalie PERRIN-GILBERT

## 2021-2037 - Délégation de signature accordées par M. le Maire au personnel municipal en matière de marchés publics - Attributions de délégations - Abrogation de l'arrêté n° 2020-1010 du 31 juillet 2020 modifié (Direction de la Commande Publique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2511-27 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-59 du 30 juillet 2020 portant délégations d'attributions au Maire par le Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la marche journalière des activités municipales, de pouvoir déléguer la signature de certains marchés publics au personnel municipal ;

Arrête :

Article Premier : Délégation permanente est donnée aux personnels figurant aux tableaux ci-après annexés à l'effet de signer, au nom de M. le Maire de Lyon, dans son domaine de compétence, les actes et décisions relatifs aux marchés publics, identifiés au sein dudit tableau.

Art. 2. – Délégation permanente est donnée à M. Jérôme Maillard, Directeur général des services (DGS) de la Ville de Lyon, à l'effet de signer, au nom de M. le Maire de Lyon, tous actes et décisions relatif à la commande publique, à l'exclusion de ceux relevant des délégations données aux personnels en vertu de l'article 1, sauf en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Maillard, la délégation consentie à l'article 2 du présent arrêté pourra être exercée dans des limites identiques par le directeur général adjoint qui assure l'intérim du DGS.

Art. 4. – En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de la Ville de Lyon, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 5. – L'arrêté n° 2020-1010 du 31 juillet 2020 modifié portant délégations de signatures accordées par M. le Maire de Lyon au personnel municipal en matière de marchés publics est abrogé.

Art. 6. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 7. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 9 février 2021

*Le Maire de Lyon,*  
Grégory DOUCET

### Annexe à l'arrêté de délégation

Le type de délégation accordée est faite pour le titulaire (T) et en cas d'absence de ce dernier par le suppléant dans l'ordre de priorité énoncé (S1, S2, S3, S4)

« Type de délégation »	Contenu de la délégation
Groupe 1	« Signer les actes nécessaires à la prise de décisions et à leurs mise en oeuvre, dans le cadre de la préparation, la passation et l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés publics, quels que soit le montant et la procédure, notamment les demandes d'explications des justificatifs fournis, la détection des offres anormalement basses, les demandes de précisions ou de régularisation ainsi que le déroulement des négociations. »
	« Signer les décisions relatives à la préparation, à la passation, et à l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés publics y compris la résiliation et les actes de sous-traitance : - des marchés issus d'une procédure incluse dans un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000€ HT ; - des marchés subséquents inférieurs à 40 000€ HT. »
Groupe 2	Signer les actes nécessaires à la prise de décisions et à leurs mise en oeuvre, dans le cadre de la préparation, la passation et l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés publics, quels que soit le montant et la procédure, notamment les demandes d'explications des justificatifs fournis, la détection des offres anormalement basses, les demandes de précisions ou de régularisation ainsi que le déroulement des négociations.
	« Signer les décisions relatives à la préparation, à la passation, et à l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés publics y compris la résiliation et les actes de sous-traitance : - des marchés, hors achats de spectacles, issus d'une procédure incluse dans un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000€ HT ; - des marchés subséquents inférieurs à 25 000€ HT ; - des achats de spectacles dont la valeur estimée est inférieure à 40 000€ HT. »
Groupe 3	Signer les actes relatifs à l'ouverture des plis et les décisions relatives aux compléments de candidatures, pour tous les marchés de la ville de Lyon issus d'une procédure dont la valeur estimée du besoin est supérieure ou égale à 40 000€ HT, ainsi que pour les marchés subséquents quel que soit le montant à l'exception des marchés dont l'ouverture des plis est déjà confiée à un autre directeur.
Groupe 4	Signer les actes relatifs à l'ouverture des plis et les décisions relatives aux compléments des candidatures, pour les marchés issus d'une procédure dont la valeur estimée du besoin est supérieure ou égale à 40 000€ HT et inférieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ainsi que pour les marchés subséquents quel que soit le montant.
Groupe 5	Signer les actes nécessaires à la prise de décisions et à leurs mise en oeuvre, dans le cadre de la préparation, la passation et l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés publics, quels que soit le montant et la procédure, notamment les demandes d'explications des justificatifs fournis, la détection des offres anormalement basses, les demandes de précisions ou de régularisation ainsi que le déroulement des négociations.

« Type de délégation »	Contenu de la délégation
Groupe 5	«Signer les décisions relatives à la passation et à l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés y compris la résiliation mais à l'exception des décisions relatives aux compléments de candidatures, pour : - les marchés publics dont la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure à 25 000€ HT (40 000€ HT pour les achats de spectacles) et inférieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ; - les marchés subséquents dont le montant est égal ou supérieur à 25 000€ HT et inférieur au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services.»
	«Pour toutes les procédures, y compris marchés subséquents, dont la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure à 25 000€ HT (40 000€ HT pour les achats de spectacles) : - signer les décisions concernant la préparation des marchés ; - signer les actes de sous-traitance des marchés.»
	Signer les actes relatifs à l'ouverture des plis et les décisions relatives aux compléments des candidatures, pour les marchés issus d'une procédure dont la valeur estimée du besoin est supérieure ou égale à 25 000€ HT (40 000€ HT pour les achats de spectacles) et inférieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ainsi que pour les marchés subséquents quel que soit le montant.
Groupe 6	Signer les actes nécessaires à la prise de décisions et à leurs mise en oeuvre, dans le cadre de la préparation, la passation et l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés publics, quels que soit le montant et la procédure, notamment les demandes d'explications des justificatifs fournis, la détection des offres anormalement basses, les demandes de précisions ou de régularisation ainsi que le déroulement des négociations.
	«Signer les décisions relatives à la préparation, à la passation, et à l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés publics y compris la résiliation et les actes de sous-traitance : - des marchés issus d'une procédure incluse dans un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000€ HT ; - des marchés subséquents inférieurs à 40 000€ HT.»
	Signer les actes relatifs à l'ouverture des plis et les décisions relatives aux compléments de candidatures
Groupe 7	«Signer les décisions relatives à la passation et à l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés y compris la résiliation mais à l'exception des décisions relatives aux compléments de candidatures, pour : - les marchés publics dont la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure à 40 000€ HT et inférieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ; - les marchés subséquents dont le montant est égal ou supérieur à 40 000€ HT et inférieur au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services.»
	«Pour toutes les procédures, y compris marchés subséquents, dont la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure à 40 000€ HT : - signer les décisions concernant la préparation des marchés ; - signer les actes de sous-traitance des marchés.»
	Signer les marchés du groupe 1 de sa délégation non affectés à une de ses directions.
Groupe 8	Signer les décisions relatives à la passation et à l'exécution (hors signature des bons de commande) des marchés y compris la résiliation pour les marchés subséquents, relatifs à la fourniture de gaz et d'électricité, dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services.

#### Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux (DGUIT)

« DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE »	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	« TYPE DE DELEGATION ACCORDEE »							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
DGUIT	Huthwohl	Philippe	Directeur général adjoint	S1			S2		S2	T	T
<b>Urbanisme</b>											
DGUIT	En cours de recrutement		Adjointe au DGA	S2						S1	
DGUIT	Cerutti	Christiane	Adjoint-e au DGA	S3						S2	
Aménagement urbain	Martinent	Frédérique	Directrice	T							
Mobilité urbaine	Keller-Mayaud	Norbert	Directeur	T							
Eclairage urbain	Marsick	Thierry	Directeur	T							
Espaces verts	Magalon	Nicolas	Directeur	T							
Economie, commerce et artisanat	Leger	Laurence	Directrice	T							
<b>Immobilier et travaux</b>											
DGUIT	Cerutti	Christiane	Adjointe au DGA	S2			S3		S3	S1	S1
DGUIT	En cours de recrutement		Adjoint-e au DGA	S3			S4		S4	S2	S2
Immobilier	Cerutti	Christiane	Directrice	T							
Construction	Pose	Alain	Directeur						T		
Construction	Valin	Georges	Directeur Adjoint						S1		
Logistique, garage et festivités	Bouchet	Sébastien	Directeur	T							



« DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE »	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	« TYPE DE DELEGATION ACCORDEE »							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
<b>Gestion technique des bâtiments</b>											
DGUIT	Huthwohl	Philippe	Directeur général adjoint	S2			S2				
DGUIT	En cours de recrutement		Adjointe au DGA	S3			S3				
DGUIT	Cerutti	Christiane	Adjoint-e au DGA	S4			S4				
Gestion technique des bâtiments	Boisson	Nausicaa	Directrice	T			T				
Gestion technique des bâtiments	Guilhot	Anne	Directrice Adjointe	S1			S1				

<b>Halles Paul Bocuse</b>											
« DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE »	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	« TYPE DE DELEGATION ACCORDEE » (T=titulaire de la délégation; S1 = Suppléant n°1; S2 = Suppléant n°2; S3 = Suppléant n°3 S4 = Suppléant n°4)							
				Groupe1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
DGUIT	Huthwohl	Philippe	Directeur général adjoint	S2			T				
DGUIT	En cours de recrutement		Adjoint-e au DGA	S3			S1				
DGUIT	Cerutti	Christiane	Adjointe au DGA	S4							
Economie, commerce et artisanat	Leger	Laurence	Directrice	S1							
Halles Paul Bocuse	Gama	Dominique	Directeur	T							

<b>Entité commande publique hors Direction de la construction et Direction Gestion technique des bâtiments</b>											
« DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE »	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	« TYPE DE DELEGATION ACCORDEE » (T=titulaire de la délégation; S1 = Suppléant n°1; S2 = Suppléant n°2; S3 = Suppléant n°3 S4 = Suppléant n°4)							
				Groupe1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
Entité commande publique	Huthwohl	Philippe	Directeur général adjoint	T			T				
Entité commande publique	En cours de recrutement		Adjoint-e au DGA	S1			S1				

<b>Direction générale des services et Secrétariat général de la Ville</b>											
<b>Direction générale des services</b>											
« DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE »	NOM	PRENOM	« FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE »	« TYPE DE DELEGATION ACCORDEE »							
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8
Direction générale des services	Maillard	Jérôme	Directeur général des services	S1			S2			T	
Secrétariat général de la Ville	En cours de recrutement		Secrétaire général de la Ville	S2			S1			S1	
Entité commande publique de délégation	Galliano	Denis	Directeur				T				
Finances	Alberti-Jullien	Catherine	Directrice	T							





«DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE»	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	«TYPE DE DELEGATION ACCORDEE»									
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8		
Service archéologique municipal	Corguillet	Aurélie	Responsable administratif, juridique et ressources humaines		S1								
Théâtre des Célestins	Lenoir	Pierre-Yves	Directeur		T								
Théâtre des Célestins	Devissaguet	Stéphanie	Administratrice		S1								
Musée des Beaux-arts (MBA)	Ramond	Sylvie	Directrice		T								
Musée des Beaux-arts	Viscardi	Patricia	Secrétaire Générale		S1								
<b>Musée d'art contemporain (MAC)</b>													
Délégation générale à la culture	Fourneyron	Xavier	Directeur Général Adjoint		S3			T					
Pôle muséal (MAC-MBA)	Ramond	Sylvie	Directrice du pôle muséal (MAC-MBA)		S2								
Musée d'Art contemporain	Bertolotti	Isabelle	Directrice		T								
Musée d'Art contemporain	Charrie	François-Régis	Secrétaire Général		S1								
<b>Direction des 3 Musées Gadagne/Malartre/Imprimerie et Communication graphique</b>													
Délégation générale à la culture	Fourneyron	Xavier	Directeur Général Adjoint		S3			T					
Direction des 3 Musées Gadagne/Malartre/Imprimerie et Communication graphique	De La Selle	Xavier	Directeur		S1								
Direction des 3 Musées Gadagne/Malartre/Imprimerie et Communication graphique	Nicolle	Jeanne	Secrétaire Générale		S2								
Musées Gadagne	De La Selle	Xavier	Directeur		T								
Musée Henri Malartre	Despieres	Clarisse	Directeur		T								
Musée de l'imprimerie et de la communication graphique	Belletante	Joseph	Directeur		T								

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance (DGASSEE)

« DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE »	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	« TYPE DE DELEGATION ACCORDEE »									
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8		
DGASSEE	Thomas	Julie	Directrice Générale Adjointe	S1			T				T		
DGASSEE	Berthollier	Nathalie	Adjointe au DGA	S2			S1				S1		
Education	Gaune	Arlette	Directrice	T									
Enfance	Topenot	Claire	Directrice	T									
Développement territorial	Brenot	Pascal	Directeur	T									
Sports	Patris	François	Directeur	T									

#### Cabinet du Maire et services rattachés

«DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE»	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	«TYPE DE DELEGATION ACCORDEE»									
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8		
<b>Cabinet du Maire et services rattachés</b>													
Cabinet du Maire et services rattachés	Burlet	Stéphanie	Directrice de Cabinet				T				T		

«DIRECTION D'AFFECTATION DE L'AGENT DELEGATAIRE»	NOM	PRENOM	FONCTION DE L'AGENT DELEGATAIRE	«TYPE DE DELEGATION ACCORDEE»								
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	
Cabinet du Maire et services rattachés	Berne	Laurence	Directrice de Cabinet adjointe				S1				S1	
Cabinet du Maire et services rattachés	Dupeyron	Guillaume	Directeur de Cabinet adjoint				S2				S2	
<b>Cabinet du Maire</b>												
Cabinet du Maire	Burlet	Stéphanie	Directrice de Cabinet	T								
Cabinet du Maire	Berne	Laurence	Directrice de Cabinet adjointe	S1								
Cabinet du Maire	Dupeyron	Guillaume	Directeur de Cabinet adjoint	S2								
Cabinet du Maire	Guinel	Ninon	Cheffe de Cabinet	S3								
Cabinet du Maire	David	Claire-Cécile	Cheffe adjointe de Cabinet	S4								
<b>Communication externe</b>												
Cabinet du Maire et services rattachés	Burlet	Stéphanie	Directrice de Cabinet	S2								
Communication externe	En cours de recrutement		Directeur-trice	T								
Communication externe	Chehrlin	Armelle	Chargée de communication	S1								
<b>Evénements et animations</b>												
Cabinet du Maire et services rattachés	Burlet	Stéphanie	Directrice de Cabinet	S2								
Evénements et animations	Pavillard	Julien	Directeur	T								
Evénements et animations	Alotto	Karine	Directrice adjointe	S1								
<b>Relations internationales</b>												
Cabinet du Maire et services rattachés	Burlet	Stéphanie	Directrice de Cabinet	T								
Cabinet du Maire et services rattachés	Dupeyron	Guillaume	Directeur de Cabinet adjoint	S1								

**21/2047 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Réseau Mémorha – Désignation du représentant de M. le Maire de la Ville de Lyon** (Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2122-25 ;

Vu les statuts de l'association Réseau Mémorha en date du 2 décembre 2011 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Considérant que l'association Réseau Mémorha est un réseau rhônalpin regroupant des musées d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, des sites, des institutions, des associations culturelles et des chercheurs qui travaillent sur les problématiques de mémoire ;

Considérant que l'association est composée de membres actifs et de membres fondateurs parmi lesquels figure la Ville de Lyon représentée par son maire ;

Considérant que l'association est administrée par un Conseil d'administration composée de 15 membres dont la Ville Lyon qui est représentée par le Maire ou son représentant ;

Considérant que M. le Maire de la Ville de Lyon a la faculté de se faire représenter pour siéger au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Réseau Mémorha ;

Arrête :

Article Premier - Mme Nathalie Perrin-Gilbert, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Lyon déléguée à la culture, est désignée pour représenter M. le Maire de la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Réseau Mémorha.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 11 février 2021

Le Maire de Lyon,  
Grégory DOUCET

**Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents** (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2020RP38577	<b>Abrogation - Stationnement réservé sur rue Paul Bert Lyon 3 (stationnement)</b>	L'arrêté 2009RP12072 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	11/01/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38605	<b>Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue Smith Lyon 2 (stationnement)</b>	L'arrêté 2011RP25998 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Réglementation d'arrêt est abrogé.	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38606	<b>Réglementation d'arrêt 44 rue Smith Lyon 2 (stationnement)</b>	"L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 rue Smith(2), côté Ouest, au Nord du n° 44 rue Smith(2) sur un emplacement de 15 mètres en direction du Nord. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R. 417-10 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38746	<b>Réglementation d'arrêt face au n°12 rue Smith Lyon 2 (stationnement)</b>	"L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 rue Smith(2), côté est, face au n°12 rue Smith(2) sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R. 417-10 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38737	<b>Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue de la Part-Dieu Lyon 3 (stationnement)</b>	L'arrêté 2009RP05177 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Réglementation d'arrêt est abrogé.	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38738	<b>Réglementation d'arrêt 4 rue de la Part-Dieu Lyon 3 (stationnement)</b>	"L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 rue de la Part-Dieu(3), côté sud, au droit du n° 4 rue de la Part-Dieu(3) sur un emplacement de 15 mètres en direction de l'est. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R. 417-10 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38607	<b>Réglementation d'arrêt 35 rue Pré-Gaudry Lyon 7 (stationnement)</b>	"L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables, 24h sur 24 rue Pré-Gaudry(7), côté Est, au droit du n° 35 rue Pré-Gaudry(7) sur un emplacement de 22 mètres en direction du Sud. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R. 417-10 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38760	<b>Interdiction d'arrêt rue Terme Lyon 1 (stationnement)</b>	"L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Terme(1), côté Est, entre l'intersection avec la rue Sainte Catherine(1) et un point situé à 15 mètres en direction du Nord. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38758	<b>Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue Jaboulay Lyon 7 (stationnement)</b>	L'arrêté 2009RP04203 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt est abrogé.	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38759	<b>Interdiction d'arrêt 4 rue Jaboulay Lyon 7 (stationnement)</b>	"L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Jaboulay(7), côté Nord, entre un point situé face au N°2 rue Jaboulay(2) et un point situé 35 mètres en direction de l'Est. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux taxis. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38608	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue Gentil Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Gentil(2), côté sud, à partir d'un point situé à 5 mètres à l'ouest de l'intersection avec la rue de la Bourse(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38609	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel Place Bellecour Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Place Bellecour(2), côté sud de la chaussée sud, à partir d'un point situé à 5 mètres à l'ouest de l'intersection avec la rue Boissac(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38610	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue Général Plessier Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Général Plessier(2), côté sud, à partir d'un point situé à 5 mètres à l'ouest de l'intersection avec la Place Carnot(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38613	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel face au 27 rue du Port du Temple Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres face au 27 rue du Port du Temple(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38614	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue Childebert Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Childebert(2), côté sud, à partir d'un point situé à 5 mètres à l'est de l'intersection avec la Place de la République(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO



Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2020RP38615	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel au droit du 6 rue Grolée Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres au droit du 6 rue Grolée(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38616	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue de Brest Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue de Brest(2), côté est, à partir d'un point situé à 5 mètres au nord de l'intersection avec la rue Grenette(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38617	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue Emile Zola Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Emile Zola(2), côté ouest, à partir d'un point situé à 5 mètres au nord de l'intersection avec la Place Bellecour(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38618	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue du Plat Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue du Plat(2), côté ouest, à partir d'un point situé à 5 mètres au nord de l'intersection avec la rue Antoine de Saint-Exupéry(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38619	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue Duhamel Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Duhamel(2), côté nord, à partir d'un point situé à 5 mètres à l'est de l'intersection avec la Place Carnot(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38620	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel face au 19 rue d'Auvergne Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres face au 19 rue d'Auvergne(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2020RP38621	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel 17 rue des Archers Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 10 mètres à l'est du 17 rue des Archers(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38622	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel au droit du 11 rue Président Carnot Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres au droit du 11 rue Président Carnot(2) vers le sud. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP38623	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue Président Carnot Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 10 mètres rue Président Carnot(2), côté ouest, à partir d'un point situé à 25 mètres au sud ouest de l'intersection avec le quai Jules Courmont(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38688	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue de Brest Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue de Brest(2), côté est, à partir d'un point situé à 5 mètres au nord de l'intersection avec la rue de la Poulallerie(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38689	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel quai Rambaud Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres quai Rambaud(2), côté est, face à l'intersection avec la Place Béatrice Arzt(2) et à 60 mètres au sud du N°52 quai Rambaud(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38690	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel Cours Charlemagne Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Cours Charlemagne(2), côté est, à partir d'un point situé à 15 mètres au nord de l'intersection avec le quai Arlès-Dufour(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38691	<b>Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Cours Charlemagne Lyon 2 (stationnement)</b>	L'arrêté 2013RP28864 du 27/09/2013, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt est abrogé.	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38692	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel Cours Charlemagne Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Cours Charlemagne(2), côté ouest, à partir d'un point situé à 30 mètres au sud de l'intersection avec la rue Casimir Périer(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38693	<b>Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue Président Edouard Herriot Lyon 2 (stationnement)</b>	L'arrêté 2013RP28636 du 03/07/2013, portant sur la mesure - Interdiction d'arrêt est abrogé.	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38694	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue Président Edouard Herriot Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 10 mètres rue Président Edouard Herriot(2), côté ouest, à partir d'un point situé à 4 mètres au sud de l'intersection avec la rue Simon Maupin(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38787	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue des Trois Pierres Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue des Trois Pierres(7), côté sud, à partir d'un point situé à 10 mètres à l'ouest de la rue Saint Lazare(7). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38772	<b>Stationnement réservé cycles 11 rue Saint Lazare Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Saint Lazare(7), côté est, au droit du n°11 rue Saint Lazare(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38773	<b>Stationnement réservé cycles 2 rue du Repos Lyon 7 (stationnement)</b>	<p>"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 8 mètres (dont 2 emplacements pour vélos cargos) rue du Repos(7), côté nord, face au N°2 rue du Repos.</p> <p>Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38774	<b>Stationnement réservé cycles 6 rue Saint Lazare Lyon 7 (stationnement)</b>	<p>"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 mètres (dont 3 emplacements vélos cargos) rue Saint Lazare(7), côté ouest, au sud du N°6 rue Saint Lazare(7).</p> <p>Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38777	<b>Stationnement réservé cycles 23 rue de l'Abbé Boisard Lyon 7 (stationnement)</b>	<p>"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue de l'Abbé Boisard(7), côté sud, à l'ouest de l'intersection avec la rue Nicolai(7).</p> <p>Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38775	<b>Stationnement réservé PMR 43 rue Commandant Ayasse Lyon 7 (stationnement)</b>	<p>"Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ou la carte mobilité inclusion (CMI) "stationnement" ont un emplacement accessible réservé rue Commandant Ayasse(7), côté nord, à partir d'un point situé au droit du N°43 rue Commandant Ayasse(7) et sur un emplacement de 6,50 mètres en direction de l'ouest.</p> <p>L'arrêté ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38768	<b>Stationnement réservé rue Chevreul(7), côté Sud, au droit du N°76 rue Chevreul Lyon 7 (stationnement)</b>	<p>"Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 mètres (dont 3 arceaux pour les vélos cargos) rue Chevreul(7), côté sud, au droit du N°76 rue Chevreul(7). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate. "</p>	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38743	<b>Réglementation du stationnement Marchés du 4ème arrondissement : Place Camille Flammarion, Boulevard de la Croix-Rousse, Petite place de la Croix-Rousse, Place Commandant Arnaud, rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4 (stationnement)</b>	<p>"Marché Place Camille Flammarion : Les mercredis et vendredis, l'emprise du marché comprend la place Camille Flammarion à Lyon 4ème sur le terre-plein. Marché de la Croix-Rousse (mardi) : Les mardis, l'emprise du marché comprend le boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4ème, dans sa partie comprise entre la rue de la Terrasse (4) et la rue Philippe de Lassalle (4) et le terre-plein Sud entre la chaussée Ouest de la place de Croix-Rousse(4) et la rue de la Terrasse(4). Marché de la Petite Place de la Croix-Rousse : Tous les jours sauf lundi, l'emprise du marché comprend la Petite place de la Croix-Rousse à Lyon 4ème et les chaussées Est et Nord. Marché Commandant Arnaud Les jeudis, l'emprise du marché comprend la place Commandant Arnaud à Lyon 4ème sur le terre-plein. Marché des Vieux Papiers Les samedis de 8h00 à 18h00, l'emprise du marché comprend le boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4ème côté nord, entre l'ouest de l'entrée du n°133 Boulevard de la Croix-Rousse (l'entrée principale de la Mairie du 4ème) et la section du Boulevard de la Croix-Rousse(4) Ouest en prolongement de la rue d'Isly(4), devant le square Dejean. Pour connaître le détail des jours et heures de réglementation et d'interdiction de stationnement, se reporter à l'arrêté dans son intégralité. "</p>	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38695	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel Cours Charlemagne Lyon 2 (stationnement)</b>	<p>"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Cours Charlemagne(2), côté est, à partir d'un point situé à 65 mètres au nord de l'intersection avec la rue Paul Montrochet(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "</p>	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38696	<b>Abrogation - Stationnement réservé sur rue Président Carnot Lyon 2 (stationnement)</b>	L'arrêté 2019RP36972 du 05/12/2019, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38697	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue Président Carnot Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Président Carnot(2), côté ouest, sur le premier emplacement au nord de l'intersection avec la rue Grolée(2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38699	<b>Stationnement réservé rue Président Carnot Lyon 2 (stationnement)</b>	"Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Président Carnot(2), côté ouest, au droit du n°6. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38705	<b>Abrogation - Stationnement réservé engins de déplacement personnel sur Place Carnot Lyon 2 (stationnement)</b>	L'arrêté 2020RP38069 du 19/08/2020, portant sur la mesure - Stationnement réservé engins de déplacement personnel est abrogé.	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38788	<b>Stationnement réservé engins de déplacement personnel rue Victorien Sardou Lyon 7 (stationnement)</b>	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres rue Victorien Sardou(7), côté ouest, à partir d'un point situé à 5 mètres au nord de l'intersection avec la Grande rue de la Guillotière(7). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP38810	<b>Réglementation d'arrêt rue Paul Bert Lyon 3 (stationnement)</b>	"L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 rue Paul Bert(3), côté sud, à l'ouest de la rue Baraban(3) sur un emplacement de 15 mètres en direction de l'Ouest. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R. 417-10 du code de la place et passible de mise en fourrière immédiate."	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP38811	<b>Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue Paul Bert Lyon 3 (stationnement)</b>	L'arrêté 2009RP05699 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Réglementation d'arrêt est abrogé.	11/02/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction de la mobilité urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

### Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1235	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Petite rue de la Viabert</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 6	Les jeudi 11 février 2021 et vendredi 12 février 2021, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		partie comprise entre la rue Bellecombe et la rue Sainte Geneviève	
			la circulation des véhicules sera interdite		de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Bellecombe	
			les véhicules circulant dans le sens Est/ Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
1236	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Joannès Carret</b>	chaussée Est, sur 10 m à partir d'un point fixe situé à 5 m de la rue Henri Lafoy	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021
1237	Entreprise les Jardins de Gally Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'un mur végétalisé à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Michel Félizat</b>	trottoir Est, entre le n° 11 et le n° 13	Le vendredi 19 février 2021, de 6h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 11 et le n° 13	
1238	Entreprise France Télévision	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	la circulation des piétons et des cyclistes pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Quai Rambaud</b>	sur les rives de Saône situées en dessous du pont Kitchener Marchand	Le jeudi 25 février 2021, de 10h à 21h
			l'accès et le stationnement d'un véhicule de jeu seront autorisés			
			l'accès et le stationnement d'un véhicule technique seront autorisés pendant les opérations de chargement / déchargement			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Dugas-Montbel et le cours Suchet	A partir du mercredi 24 février 2021, 20h, jusqu'au jeudi 25 février 2021, 23h
			le stationnement des véhicules techniques de la société de production sera autorisé		sur le terre-plein Ouest situé sous l'autopont	
			l'installation du dispositif cantine et des loges des comédiens sera autorisée		sur la promenade, en face du n° 8	
			l'installation d'un groupe électrogène sera autorisée		trottoir Ouest, sur 20 mètres au Sud de l'autopont	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1239	Entreprise Slg Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue François Vernay</b>	sur 15 mètres, côté impair, à l'Ouest de la place Ennemond Fousseret	Le jeudi 11 février 2021, de 7h à 17h	
1240	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	entre la rue Jaboulay et la rue Parmentier	A partir du mercredi 24 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 8h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Parmentier		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
1241	Monsieur Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Bonnel</b>	contre allée Bonnel, au droit du carrefour boulevard Marius Vivier Merle	Le mardi 9 février 2021, de 9h à 16h	
1242	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le démontage d'une grue à tour au moyen d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Saint Cyr</b>	entre la rue Emile Duport et la rue du Bourget	Les jeudi 25 février 2021 et vendredi 26 février 2021, de 16h30 à 9h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		trottoir Ouest, entre la rue Emile Duport et le n° 53		
			le cheminement des piétons sera interdit				des deux côtés de la chaussée, entre la rue Emile Duport et la rue du Bourget
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
1243	Entreprise Garic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice pour le compte des Hospices civils de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Villon</b>	trottoir Est, sur 60 m entre le n° 45 et le n° 49	Le jeudi 25 février 2021, de 7h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 60 m entre le n° 45 et le n° 49		
1244	Entreprise Eiffage Construction Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique aérienne pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Henri Barbusse</b>	trottoir Nord, entre le n° 8 et le n° 30	Les jeudi 25 février 2021 et vendredi 26 février 2021, de 7h à 17h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 8 et le n° 30		
1245	Entreprise Schola Domus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Crestin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	Le vendredi 26 février 2021	
1246	Entreprise Sleico	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Avenue Berthelot</b>	trottoir Sud, au droit du n° 332 et n° 336	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 8h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 332 et n° 336		



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1247	Entreprise Slg Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours d'Herbouville</b>	au droit du n° 2, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le samedi 13 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 2	
1248	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur 10 m, au droit du n° 10	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au mercredi 24 février 2021
1249	Entreprise Nse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façade de commerce à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Avenue Berthelot</b>	trottoir Sud, entre le n° 332 et n° 336	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m entre le n° 332 et n° 336	
1250	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Romain</b>	au droit du n° 19	A partir du jeudi 25 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 19	
1251	Entreprise Alloin Concept Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Irénée</b>	sur 10 m en face du n° 15	A partir du jeudi 11 février 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021
1252	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise LVO lors des opérations de grutage	<b>Rue du Trois Septembre 1944</b>	trottoir Nord, entre l'avenue Joannès Masset et le n° 10	Le jeudi 25 février 2021, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Joannès Masset et la rue du Docteur Horand	
			la circulation des véhicules sera interdite		des 2 côtés de la chaussée, entre l'avenue Joannès Masset et le n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1253	Entreprise les Asphaltateurs Réunis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées en accord	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Montée des Epies</b>	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, l'accès des riverains et des véhicules de sécurité devra être rétabli si nécessaire	A partir du jeudi 11 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		par tronçons successifs en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 11 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Georges</b>	en face des n° 48 à 66	
				<b>Montée des Epies</b>	des 2 côtés de la chaussée, par tronçons successifs	
1254	Entreprise Bfe Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bouteille</b>	sur 5 m en face du n° 3	A partir du jeudi 11 février 2021, 7h, jusqu'au dimanche 28 février 2021, 17h
1255	Monsieur Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 93	A partir du jeudi 11 février 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021
1256	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Louis Blanc</b>	trottoir impair Est entre le n° 113 et la rue Louis Blanc	A partir du jeudi 11 février 2021 jusqu'au samedi 6 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		<b>Rue Tête d'Or</b>	
					<b>Rue Louis Blanc</b>	
1256	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Blanc</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 65 passage piétons provisoire	A partir du jeudi 11 février 2021 jusqu'au samedi 6 mars 2021
				<b>Rue Tête d'Or</b>	des deux côtés de la chaussée, au droit de l'immeuble situé au n° 113 passage piétons provisoire	
1257	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité	<b>Rue Sergent Blandan</b>	entre la place Sathonay et la rue Terme, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 38, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
1258	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	l'accès et la circulation du demandeur seront autorisés	<b>Montée Saint Barthélémy</b>	sur le trottoir situé au droit de l'accès aux n° 27/29	A partir du lundi 15 février 2021, 7h, jusqu'au vendredi 26 février 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 mètres au-dessus de l'accès au n° 38	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1259	Entreprise Ferraris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mottet de Gerando</b>	sur 10 mètres, au droit du n° 11	Le lundi 15 février 2021, de 7h à 17h
1264	Entreprise France Télévision	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	la circulation des piétons et des cyclistes pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Quai Rambaud</b>	sur les rives de Saône situées en dessous du pont Kitchener Marchand	Le vendredi 26 février 2021, de 10h à 21h
			l'accès et le stationnement d'un véhicule de jeu seront autorisés			
			l'accès et le stationnement d'un véhicule technique seront autorisés pendant les opérations de chargement et déchargement			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			le stationnement des véhicules techniques de la société de production sera autorisé			
			l'installation du dispositif cantine et des loges des comédiens sera autorisée			
			l'installation d'un groupe électrogène sera autorisée			
1268	Entreprise Serio Dias	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, sauf riverains et véhicules de sécurité	<b>Rue Saint Georges</b>	entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	Le lundi 15 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		au droit de la zone de chantier un cheminement de déviation sera matérialisé par le demandeur	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de la zone de chantier entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre les n° 68 et 114	
1269	Entreprise Société de Production Alunités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un film produit	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Allée d'Italie</b>	dans sa partie située à l'Ouest de la Place de l'Ecole	A partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021, de 14h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Vercors</b>	sur 3 emplacements en bataille situés sur la partie Nord du parking n° 4	A partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021, de 8h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1270	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	entre le n° 32 et le n° 34 des deux côtés, entre le n° 32 et le n° 34	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au jeudi 4 mars 2021, de 7h30 à 16h30
1276	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Françoise Giroud</b>	entre la rue Albert Jacquard et la rue Denise Joussot des deux côtés de la chaussée, entre la rue Albert Jacquard et la rue Denise Joussot	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 7h30 à 16h30
1277	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard des Belges</b>	dans le transport collectif en site propre Est, entre le boulevard des Belges et le pont Wilson Churchill	A partir du lundi 15 février 2021, 7h, jusqu'au dimanche 21 février 2021, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue de Grande Bretagne</b>		
1278	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Le lundi 15 février 2021, de 14h à 18h
1280	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pierre Baizet</b>	sur 20 m de part et d'autre du n° 46	A partir du jeudi 25 février 2021 jusqu'au jeudi 4 mars 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		trottoir Est, sur 20 m au Sud du n° 46	A partir du jeudi 25 février 2021 jusqu'au jeudi 4 mars 2021, de 7h30 à 17h
1281	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	côté impair, sur 30 m au droit du n° 29	A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement pour des véhicules de chantier de l'entreprise sera autorisé			
1282	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Philippe Gonnard</b>	au droit de la zone de chantier	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			la circulation des véhicules sera interrompue pour des périodes de courtes durées		lors des phases de présence et d'activités de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le cours Général Girard et la rue Duroc	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1283	Entreprise Gantel-let Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération d'inspection et de maintenance d'un ouvrage d'art	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai André Lassagne</b>	dans les deux sens de circulation, dans les trémies du pont Maréchal de Lattre de Tassigny, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 16 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 9h à 16h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée dans les deux sens de circulation, dans les trémies du pont Maréchal de Lattre de Tassigny, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de circulation, dans les trémies du pont Maréchal de Lattre de Tassigny, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
1284	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	<b>Rue Abraham Bloch</b>	trottoir Sud, sur 20 m de part et d'autre du n° 6	Le vendredi 12 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Pierre Bourdeix et la rue Paul Massimi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Bourdeix et la rue Paul Massimi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1285	Entreprise Eiffage Infrastructures Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande rue de la Croix Rousse</b>	entre le n° 1 et la rue Dumont	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
1286	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	l'accès et le stationnement d'un véhicule poids lourd sera autorisé	<b>Rue de Montauban</b>	sur le trottoir au droit du n° 39	A partir du mercredi 24 février 2021, 8h, jusqu'au mardi 9 mars 2021, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud au droit de la partie comprise entre le n° 30 bis et le n° 39	A partir du dimanche 28 février 2021, 8h, jusqu'au samedi 6 mars 2021, 0h
				<b>Rue Docteur Rafin</b>	des deux côtés de la contre-allée Ouest	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1287	Entreprise Bouygues Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépannage d'urgence sur les relais prioritaires	le stationnement de véhicules d'intervention d'urgence équipés d'un macaron Bouygues Télécom et du présent arrêté sera autorisé	<b>Place des Terreaux</b>	chaussée Nord	A partir du mardi 9 février 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
				<b>Place Antonin Poncet</b>	sur la partie Ouest de la place	
				<b>Place Bellecour</b>	sur la promenade face au n° 8	
				<b>Place Carnot</b>	à proximité du n° 5	
				<b>Place Charles Béraudier</b>		
				<b>Place de la République</b>	partie centrale, entre le kiosque à fleurs et le manège	
				<b>Cours Charlemagne</b>	sur la voie de droite, au droit du n° 17	
				<b>Place des Capucins</b>		
				<b>Rue Lainerie</b>	face au n° 6	
				<b>Rue de la République</b>	à proximité du n° 85	
				<b>Place de Milan</b>		
				<b>Rue Victor Hugo</b>	à proximité du n° 28	
				<b>Rue Thomassin</b>	à proximité du n° 2	
				<b>Rue Sainte Marie des Terreaux</b>		
1288	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Montrochet</b>	entre la rue Hrant Dink et le cours Charlemagne	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au mardi 2 mars 2021, de 20h à 6h
				<b>Cours Charlemagne</b>	dans les deux sens de circulation, entre le quai Perrache et la rue Casimir Perier	
				<b>Rue Paul Montrochet</b>	entre le quai Perrache et la rue Smith	
				<b>Cours Charlemagne</b>	sens Sud/Nord, entre le quai Perrache et la rue Casimir Perier	
1289	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sainte Marie</b>	sur 10 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au mercredi 31 mars 2021
1290	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Meynis</b>	sur 5 m, au droit du n° 4	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au mardi 16 février 2021
1291	Entreprise Delec-sys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Omer Louis</b>	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 1 bis	Le vendredi 12 février 2021, de 8h à 11h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, en face du n° 1 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m en face du n° 1 bis	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1292	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur fuite d'eau potable	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contre-sens	<b>Rue des Aubepins</b>	sur 30 m, au droit du n° 13	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au mardi 16 février 2021, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1293	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Général Plessier</b>	sur 20 m, au droit du n° 11	Le lundi 15 février 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 11	
1294	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Sévigné</b>	entre la rue de la Part Dieu et la rue Servient	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 13h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue de la Part Dieu	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
1295	Entreprises Suez et Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'une cuve fioul	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Port du Temple</b>	entre la place des Jacobins et le quai des Célestins	Le jeudi 18 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
1296	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Charité</b>	entre le n° 78 et le n° 84	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 78 et le n° 84	
1297	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Rockefeller</b>	côté impair, sur 30 m entre le n° 85 et n° 87	A partir du mercredi 24 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h30 à 16h30
1298	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Baraban</b>	sur 20 m, au droit du n° 55	A partir du jeudi 11 février 2021 jusqu'au samedi 13 février 2021
1299	Entreprise Roux Cabrero	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage de palissade de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Rancy</b>	au droit du groupe Scolaire Léon Jouhaux	Le mardi 16 février 2021
1300	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mazenod</b>	sur 10 m, au droit du n° 27	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au lundi 1 mars 2021
1301	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de la Liberté</b>	côté impair, entre le n° 15 et le n° 19	A partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021, de 7h à 16h30
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
1302	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égoutage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Eugénie</b>	entre le cours Docteur Long et l'avenue Rockefeller	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le cours Docteur Long et l'avenue Rockefeller	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1303	Entreprise Nume-robis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 8-10 hors GIG GIC	A partir du samedi 13 février 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
1304	Entreprise Evolu Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Maréchal Lyautey</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au dimanche 15 août 2021
				<b>Rue Malesherbes</b>	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 48	
1305	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Notre Dame</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le mardi 16 février 2021, de 8h à 17h
1306	Monsieur Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Corneille</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 39	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
1307	Entreprise Maçonnerie Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Général Sarraill</b>	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du vendredi 12 février 2021 jusqu'au mercredi 10 mars 2021
1308	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Viabert</b>	entre la rue des Charmettes et la rue Bellecombe des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Charmettes et la rue Bellecombe	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
1309	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sur fuite	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	entre le n° 17 et le n° 19 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 17 et le n° 19	A partir du mardi 16 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
1310	Entreprise Société de Production Alunités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un film produit	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Allée d'Italie</b>	dans sa partie située à l'Ouest de la Place de l'Ecole	A partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021, de 14h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Vercors</b>	sur 10 emplacements en bataille situés sur la partie Nord du parking n° 4	
1311	Entreprise Green Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en sécurité de plantation	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Jean de Dieu</b>	trottoir Ouest, sur 25 m face au n° 23 côté pair, sur 25 m face au n° 23	A partir du vendredi 12 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h30 à 17h30
1312	Entreprise Société de Production Alunités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un film produit	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Transversale</b>	côté Est, au droit de la partie comprise entre le n° 5 et le n° 13	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 7h à 20h
1313	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Commandant Fuzier</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 32	Les jeudi 11 mars 2021 et vendredi 12 mars 2021



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1314	Entreprise Grandeur Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Plessier</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	Le vendredi 2 avril 2021, de 7h30 à 12h
1315	Entreprise Grandeur Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	côté impair, entre la rue Villeroy et la rue des Rancy côté impair, entre la rue Villeroy et la rue des Rancy	A partir du lundi 5 avril 2021 jusqu'au mercredi 7 avril 2021, de 7h30 à 17h
1316	Entreprise Srf Bura	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Docteur Salvat</b>	côté pair, sur 10 m à l'Ouest de la rue Sébastien Gryphe	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au mardi 15 juin 2021
1317	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Mazagan</b>	entre la rue Salomon Reinach et la rue Jangot	A partir du mardi 16 février 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Salomon Reinach</b>	entre la rue du Capitaine Robert Cluzan et la rue Chalopin	
				<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	entre la rue Père Chevrier et la rue de la Thibaudière	
			<b>Rue Salomon Reinach</b>	sens Est/Ouest, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Mazagan		
				entre la rue du Capitaine Robert Cluzan et la rue Chalopin		
la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	entre la rue Père Chevrier et la rue de la Thibaudière				
1318	Entreprise le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Plessier</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 10	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au lundi 15 mars 2021
1319	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue le Royerù</b>	côté Sud entre Saxe et la rue Vendôme entre l'avenue de Saxe angle Vendôme	Les mardi 16 février 2021 et mercredi 17 février 2021
1320	Entreprise Rac Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Petite rue de Monplaisir</b>	côté impair sur 20 m entre le n° 3 et le n° 3 rue Edouard Rochet	A partir du vendredi 12 février 2021 jusqu'au lundi 8 mars 2021
1321	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée et trottoirs	la circulation des piétons sera gérée par un balisage au droit du chantier	<b>Rue Plasson et Chaize</b>	trottoir Nord ou trottoir Sud, entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1321	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée et trottoirs	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Plasson et Chaize</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 8h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Félix Mangini	
1322	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place des Pavillons</b>	sur l'ensemble des voies de circulation	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur l'ensemble de la place	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1323	Entreprise Loxam Accès	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antenne, à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Louis Dansard</b>	trottoir Nord, entre le n° 1 et le n° 5	le mercredi 17 février 2021, de 7h30 à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 1 et le n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m entre le n° 1 et le n° 5	
1324	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	côté impair, sur 10 m en face du n° 286	le lundi 15 février 2021
1325	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	<b>Montée de l'Observance</b>	sur 20 m de part et d'autre du n° 81	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 81	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021
1326	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Casimir Perier</b>	sur 20 m, au droit du n° 15	le lundi 22 février 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Charlemagne et la rue Smith	le lundi 22 février 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			le lundi 22 février 2021
1327	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Quai Arloing</b>	trottoir Ouest, sur 20 m entre le n° 39 et le n° 40	Les jeudi 18 février 2021 et vendredi 19 février 2021, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 39 et le n° 40	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 40	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1328	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Villon</b>	entre la rue des Hérídaeux et l'avenue Berthelot	le jeudi 18 février 2021, de 9h à 16h30	
			la circulation des véhicules sera interdite			des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Hérídaeux et l'avenue Berthelot	le jeudi 18 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au débouché sur la rue des Hérídaeux	le jeudi 18 février 2021, de 9h à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			sens Sud/Nord, entre l'avenue Berthelot et la rue des Hérídaeux	
			l'itinéraire vélos à contre sens sera maintenu et géré par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage				
1329	Entreprise Lyon Drone Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des piétons sera interrompue dans un périmètre balisé par le demandeur	<b>Jardin du musée de la Confluence</b>	sur les Berges du Rhône	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 10h à 15h	
				<b>Quai Perrache</b>			
				<b>Quai François Barthélémy Arlès Dufour</b>		sur les Berges de Saône	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 18h à 19h
				<b>Quai Rambaud</b>			
			la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des périodes n'excédant pas 1 minute dans un secteur balisé par le demandeur	<b>Rue Garibaldi</b>	entre la rue de Bonnel et la rue Servient	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 20h à 23h	
			la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pour des périodes de 2 minutes dans un périmètre de sécurité balisé par le demandeur	<b>Place de Fourvière</b>		partie piétonne	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 11h30 à 13h30
<b>Place des Terreaux</b>							
1330	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Commandant Ayasse</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 26	le mardi 16 février 2021, de 8h à 13h	
1331	Université Gustave Eiffel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Jérôme</b>	côté Est en face du n° 10, sur 20 mètres au Nord de la place réservée aux personnes à mobilité réduite	A partir du lundi 22 février 2021, 6h, jusqu'au vendredi 26 février 2021, 19h A partir du lundi 1 mars 2021, 6h, jusqu'au vendredi 5 mars 2021, 19h A partir du lundi 8 mars 2021, 6h, jusqu'au vendredi 12 mars 2021, 19h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1331	Université Gustave Eiffel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne scientifique expérimentale dans le cadre de travaux de recherche sur la qualité de l'air	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Jérôme</b>	côté Est en face du n° 10, sur 20 mètres au Nord de la place réservée aux personnes à mobilité réduite	A partir du lundi 15 mars 2021, 6h, jusqu'au vendredi 19 mars 2021, 19h
			l'installation de 3 mâts permettant le passage d'un câble électrique à 3 mètres du sol entre la station Atmo et le camion de mesures sera autorisée	<b>Rue Salomon Reinach</b>	côté Nord, sur le trottoir, au droit de l'espace vert de la rue Saint Jérôme	A partir du lundi 22 février 2021, 6h, jusqu'au vendredi 19 mars 2021, 19h
1332	Entreprise Vma Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place de Trion</b>	sur 15 m chaussée Sud	A partir du jeudi 11 février 2021 jusqu'au jeudi 11 février 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Favorite</b>	au droit des n° 4 à 14 B, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Place de Trion</b>	sur le trottoir situé en face des n° 4 à 14 B, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Favorite</b>	sur 13 m côté Sud de la chaussée Sud	
				<b>Place de Trion</b>	sur la chaussée et le trottoir situés en face des n° 6 à 12	
				<b>Rue de la Favorite</b>	chaussée Sud emplacement de taxis compris	
1333	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Smith</b>	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 38	le lundi 15 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Ravat et le cours Bayard	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre le n° 47 et la rue Ravat	le lundi 15 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1334	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place des Pavillons</b>	sur l'ensemble des voies de circulation	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au mercredi 24 février 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur l'ensemble de la place	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1335	Entreprise Vma Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place de Trion</b>	sur 15 m chaussée Sud	A partir du jeudi 11 février 2021 jusqu'au jeudi 11 mars 2021
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Favorite</b>	au droit des n° 4 à 14 B, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Place de Trion</b>	sur 13 m côté Sud de la chaussée Sud	A partir du jeudi 11 février 2021 jusqu'au jeudi 11 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Favorite</b>	sur la chaussée et le trottoir situés en face des n° 6 à 12	
				<b>Place de Trion</b>	chaussée Sud emplacement de taxis compris	
				<b>Rue de la Favorite</b>	au droit des n° 4 à 14 B	
1336	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Perrache</b>	sur 20 m, au Nord de la rue Montrochet	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
1337	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation de tous véhicules pourra être interrompue par phases de 5 minutes selon les nécessités du chantier	<b>Rue Pierre Bourdeix</b>	entre la rue François Auguste Ravier et la rue Abraham Bloch	Les jeudi 18 février 2021 et vendredi 19 février 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise		trottoirs Est et Ouest, entre la rue François Auguste Ravier et la rue Abraham Bloch	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue François Auguste Ravier et la rue Abraham Bloch	
			la continuité sur la bande cyclable devra être maintenue en permanence par un balisage sécurisé		bande cyclable sens Nord/Sud, entre la rue Abraham Bloch et la rue François Auguste Ravier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue François Auguste Ravier et la rue Abraham Bloch	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue François Auguste Ravier et la rue Abraham Bloch	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1338	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Léon Jouhaux</b>	trottoir pair, entre le n° 34 et la rue des Rancy	Les mercredi 17 février 2021 et jeudi 18 février 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Pensionnat et la rue des Rancy	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre le n° 34 et la rue des Rancy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue du Pensionnat	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
1339	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'une station Izivia	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Marietton</b>	trottoirs Sud, entre le n° 75 et le n° 77 bis	A partir du mardi 16 février 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre le n° 75 et le n° 77 bis	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du mardi 16 février 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021
1339	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'une station Izivia	le carrefour suivant sera mis au clignotant	<b>Rue Marietton</b>	sur le carrefour avec la rue du 24 mars 1852	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021, de 9h à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 75 et le n° 77 bis	A partir du mardi 16 février 2021 jusqu'au mardi 16 mars 2021
1340	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Place Docteur Gailleton</b>	chaussée Sud, entre la rue de Fleurieu et le quai Docteur Gailleton	le lundi 8 mars 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Fleurieu</b>	chaussée Ouest, côté Ouest sur la partie comprise entre la place Gailleton et la rue Laurencin	A partir du dimanche 7 mars 2021, 20h, jusqu'au lundi 8 mars 2021, 20h
				<b>Place Docteur Gailleton</b>	à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	
1341	Entreprise Maçonnerie de Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Général Sarrail</b>	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du vendredi 12 février 2021 jusqu'au mercredi 10 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1342	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Lortet</b>	entre la rue des Bons Enfants et le boulevard Yves Farge	A partir du vendredi 19 février 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue des Bons Enfants et le boulevard Yves Farge	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue des Bons Enfants et le boulevard Yves Farge	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Yves Farge et la rue des Bons Enfants	
1343	Entreprise Numerobis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 8-10 hors GIG GIC	A partir du samedi 13 février 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
1344	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Charles Biennier</b>	des deux côtés, à l'exception des emplacements réservés aux véhicules Bluely, aux personnes à mobilité réduite et aux travaux en cours	A partir du lundi 8 mars 2021, 20h, jusqu'au mardi 9 mars 2021, 20h
			l'installation du dispositif cantine de la société de production sera autorisée	<b>Place Antonin Poncet</b>		le mardi 9 mars 2021, de 8h à 18h
1345	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements d'assainissement	la circulation des piétons sera balisée et gérée en permanence au droit de l'emprise de chantier	<b>Rue Bataille</b>	trottoir Sud, sur 15 m à l'Est du boulevard Jean XXIII	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Boulevard Jean XXIII</b>	trottoir Est, sur 20 m au Sud de la rue Bataille	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Bataille</b>	sur 15 m à l'Est du boulevard Jean XXIII	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Jean XXIII</b>	côté pair, sur 15 m à l'Est du boulevard Jean XXIII	
					côté impair, sur 15 m au Sud de la rue Bataille	
1346	Entreprise Métamorphose	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue David</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au lundi 1 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1347	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Lortet</b>	sur 20 m à l'Est du boulevard Yves Farge	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 19 mars 2021
			la circulation des véhicules sera interdite sauf véhicules 2 roues non motorisés	<b>Boulevard Yves Farge</b>	sens Sud/Nord, entre la rue Lortet et la rue Blanche et Georges Caton	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Lortet</b>	sur 20 m à l'Est du boulevard Yves Farge	
			l'itinéraire des 2 roues sera maintenu et balisé au droit de la fouille	<b>Boulevard Yves Farge</b>	sens Sud/Nord, entre la rue Lortet et la rue Blanche et Georges Caton	
1348	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Denfert Roche-reau</b>	entre l'emprise de chantier et la rue de Cuire	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au mardi 16 février 2021, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Jacques Louis Hénon et le boulevard des Canuts	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue de Cuire	
1349	Monsieur Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Corneille</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 39	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
1350	Entreprise Dms	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Corneille</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 74	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au dimanche 14 mars 2021
1351	Entreprise Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	côté pair, sur 10 m au droit du 2/4	A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
1352	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellecombe</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 55-57	Les lundi 15 mars 2021 et mardi 16 mars 2021, de 8h à 17h
1353	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée en permanence au sol, par du personnel de l'entreprise	<b>Place Jean Macé</b>	trottoirs sur l'ensemble de la place	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au jeudi 18 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	entre l'avenue Berthelot et la rue Domer	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Jean Macé</b>	contre allée Ouest entre le n° 13 et le n° 15	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	entre l'avenue Berthelot et la rue Domer	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Jean Macé</b>	des deux côtés de la chaussée, contre allée Ouest entre le n° 13 et le n° 15	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1354	Entreprise Evolu Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Maréchal Lyautey</b>	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au dimanche 15 août 2021
				<b>Rue Malesherbes</b>	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 48	
1355	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	côté pair, sur 15 m en face du n° 171	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au mardi 23 février 2021
1356	Métropole de Lyon - Service Tunnel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Uni Bail - Centre Commercial Part Dieu	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Brotteaux Servient</b>		le jeudi 11 février 2021, de 13h à 17h
1357	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Viabert</b>	entre la rue des Charmettes et la rue Bellecombe	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Charmettes et la rue Bellecombe	
1358	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bât d'Argent</b>	sur 10 mètres, au droit des n° 23-25	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au lundi 1 mars 2021
1359	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Professeur Pierre Marion</b>	de part et d'autre de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au mercredi 17 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la montée du chemin Neuf	
1360	Entreprise Bfe Rénovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Saint Paul</b>	au droit du n° 10 lors des phases de présence de la benne du demandeur	A partir du lundi 15 février 2021, 7h, jusqu'au mercredi 17 février 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 3 emplacements de stationnement en épi situés au droit du n° 10	
1361	Entreprise Solution Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Meissonnier</b>	sur 6 mètres, au droit du n° 3	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au lundi 1 mars 2021
1362	Entreprise Argentin Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Rue René Leynaud</b>	sur 5 mètres, sur la zone de desserte située au droit des n° 14-16	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au lundi 15 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1363	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection du pont Lafayette	la circulation des cycles sera interdite	<b>Pont Lafayette</b>	côté Sud	le jeudi 18 février 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Sud	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
1364	Ville de Lyon - Direction de la communication externe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée du Droit des Femmes	l'installation de 3 mobiliers urbains pour l'information sera autorisée	<b>Place Bellecour</b>		A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au mercredi 10 mars 2021
			l'installation de 6 mobiliers urbains pour l'information sera autorisée	<b>Place de la République</b>	de part et d'autre du bassin	
			l'installation d'un mobilier urbain pour l'information sera autorisée	<b>Place de la Comédie</b>	sur le trottoir au droit de la place de la Bourse	
1365	Entreprise Suez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chateaubriand</b>	côté pair, entre le n° 14 et le n° 20	le vendredi 19 février 2021, de 7h à 17h
1366	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour au moyen d'un engin autoporté	la circulation des piétons sera interdite	<b>Passage Faugier</b>	trottoir Sud, entre la rue Pierre Séward et l'impasse de l'Asphalte	A partir du mercredi 24 février 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Pierre Séward et l'impasse de l'Asphalte	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pierre Séward et la rue Anna Marly	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Séward et l'impasse de l'Asphalte	
1367	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Soeur Bouvier</b>	sur le trottoir impair au droit de l'accès au n° 6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise; les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	le lundi 15 février 2021, de 8h30 à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de l'accès au n° 6, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé en face de l'accès au n° 6	
1368	Entreprise Act Toffoletti	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai de la Pêcherie</b>	sur 5 mètres, au droit du n° 7	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au lundi 1 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1369	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Pierres Plantées</b>	de part et d'autre du n° 12, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	le lundi 15 février 2021, de 7h à 11h30
			la circulation des véhicules sera interdite		lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur le boulevard de la Croix Rousse	
1370	Ville de Lyon - Service Archéologie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie	la mise en place d'une base vie sera autorisée	<b>158ème Régiment d'Infanterie</b>	sur 6 emplacements en talon situés en face du point lumineux d'éclairage urbain n° 1300.09	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au lundi 15 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1371	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Fulchiron</b>	sur le trottoir situé entre les n° 34 et 36, un cheminement piétons sera matérialisé sur la chaussée au droit de l'emprise	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au lundi 8 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 34 et 36	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		entre les n° 34 et 36, trottoir compris	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 100 m au droit du n° 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 34 et 36	
1372	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Quarantaine</b>	sur le trottoir impair entre le n° 11 et l'accès au n° 26, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au lundi 8 mars 2021
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		côté impair entre le n° 11 et l'accès au n° 26, trottoir compris	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre le n° 11 et l'accès au n° 26, trottoir compris côté impair	
1373	Entreprise Bertrand Duron Constructeur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Valdo</b>	sur 15 m au droit du n° 94	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au lundi 8 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1374	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 100 T	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de la Quarantaine</b>	de part et d'autre de la zone de chantier, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	le lundi 15 février 2021, de 9h à 15h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité		entre la rue Saint Georges et le chemin de Choulans	
1375	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 130 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue du Point du Jour</b>	sur le trottoir situé entre l'impasse du Point du Jour et le n° 58 bis, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	Les mercredi 17 février 2021 et jeudi 18 février 2021, de 8h30 à 20h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 50 m au droit de l'impasse du Point du Jour	
1375	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 130 T	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Avenue du Point du Jour</b>	sur 10 m au débouché sur l'avenue du Point du Jour	Les mercredi 17 février 2021 et jeudi 18 février 2021, de 8h30 à 20h
			la mise en place d'une grue automotrice sera autorisée		sur la chaussée située au droit de l'impasse du Point du Jour	
1376	Mairie du 4ème arrondissement - Etablissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Canuts</b>	des 2 côtés le long de la voie d'accès, à l'arrière de la salle de la Ficelle située au droit du n° 71 entre la station-service et le bâtiment du Sytral	le vendredi 12 mars 2021, de 7h à 21h
1377	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	sur 15 mètres, au droit du n° 59	le mercredi 17 février 2021, de 7h à 14h
1378	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Carquillat</b>	sur la zone de desserte située en face du n° 1	le mercredi 17 février 2021, de 10h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1379	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des riverains sera autorisée à double sens	<b>Rue Georges Gouy</b>	entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1379	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
1380	Auditorium - Orchestre National de Lyon et l'entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Victoires de la Musique Classique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Garibaldi</b>	voie Est du couloir bus, sur 60 mètres au Sud de la rue de Bonnel	A partir du dimanche 21 février 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés	<b>Place Charles de Gaulle</b>		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	au droit de la partie comprise entre le n° 82 et le n° 84	
			l'installation d'un groupe électrogène sera autorisée		au droit du n° 84 à proximité de l'entrée des artistes de l'auditorium	
1381	Entreprises Eurovia / de Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées en pavés	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Marignan</b>	entre la rue de l'Epée et la rue Villeroy	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h à 17h
				<b>Rue Moncey</b>	entre la rue Villeroy et la rue Turenne	
				<b>Rue de l'Epée</b>	entre la rue Marignan et la rue Moncey	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Moncey</b>	entre la rue Villeroy et la rue Turenne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m en face du n° 14	
1382	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Tronchet</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 1	
1383	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Frédéric Mistral</b>	sur 20 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 15 mars 2021 jusqu'au vendredi 26 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 7	
1384	Entreprises Cholton / Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite sauf accès riverains	<b>Rue de Gerland</b>	trottoir Est, entre la rue Croix Barret et le n° 81	A partir du mardi 16 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Pré Gaudry et la rue Croix Barret	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Pré Gaudry et la rue Croix Barret	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1384	Entreprises Cholton / Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de Gerland</b>	entre la rue Pré Gaudry et la rue Croix Barret	A partir du mardi 16 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pré Gaudry et la rue Croix Barret	
			le tourne à droite sera interdit	<b>Rue Pré Gaudry</b>	côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 74 au débouché sur la rue de Gerland	
1385	Entreprise Lyon Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Marcel Teppaz</b>	entre le n° 7 et le n° 11	le mercredi 17 février 2021, de 6h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
1385	Entreprise Lyon Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue automotrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marcel Teppaz</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m entre le n° 7 et le n° 11	le mercredi 17 février 2021, de 6h à 18h
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire		au débouché de la rue Garibaldi	
1386	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Saint Romain</b>	entre la rue Villon et la rue Saint Maurice	A partir du vendredi 19 février 2021 jusqu'au mardi 23 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier		au droit du n° 37	A partir du vendredi 19 février 2021 jusqu'au mardi 23 février 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Villon et la rue Saint Maurice	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 30 m face n° 37	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire		au débouché de la rue Villon	A partir du vendredi 19 février 2021 jusqu'au mardi 23 février 2021, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1387	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des riverains sera autorisée à double sens	<b>Rue Georges Gouy</b>	entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	contre allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	
1388	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Pasteur</b>	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 17	le mardi 23 février 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 17	
1389	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	trottoir Sud, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	Les mercredi 24 février 2021 et jeudi 25 février 2021, de 7h30 à 18h
				<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	trottoir Ouest, entre le n° 19 et n° 13	
			la circulation des véhicules sera autorisée à double sens avec un alternat par piquets K10	<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	chaussée Nord, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	Les mercredi 24 février 2021 et jeudi 25 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	entre le n° 19 et n° 13	Les mercredi 24 février 2021 et jeudi 25 février 2021, de 7h30 à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	chaussée Nord, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
				<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	entre le n° 19 et n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Jean Bernard</b>	chaussée Sud, côté Sud, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Pierre Gilles de Gennes	
<b>Rue Pierre Gilles de Gennes</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 19 et n° 13					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1390	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera autorisée	<b>Rue Dubois</b>	entre la rue de Brest et la rue Mercière	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue de Brest et la rue Mercière	
1391	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plat</b>	entre le n° 10 et le n° 24	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
1392	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Bonaventure</b>	sur 15 m, au droit de la façade de l'église Saint Bonaventure	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021
1393	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Carnot</b>	voie Nord, entre le n° 23 et la rue Henri IV	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 7h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		voie Nord, des deux côtés entre le n° 23 et la rue Henri IV	
1394	Entreprise Camev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bouteille</b>	sur 20 mètres en face des n° 11/13, zone de desserte comprise	A partir du mardi 16 février 2021, 7h, jusqu'au vendredi 19 février 2021, 17h
1395	Entreprise Lvo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes télécom à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Gensoul</b>	sur 20 m, au droit du n° 2	le mardi 23 février 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1396	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Cardinal Gerlier</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la montée de Loyasse et la montée du Télégraphe, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 17 février 2021, 7h, jusqu'au jeudi 18 février 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la montée de Loyasse et la montée du Télégraphe	
1397	Entreprise Eiffage Construction Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une ligne électrique aérienne pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Henri Barbusse</b>	trottoir Nord, entre le n° 8 et le n° 30	Les lundi 1 mars 2021 et mardi 2 mars 2021, de 7h à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 8 et le n° 30	
1398	Entreprises Si2p - ldf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chaponnay</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 75	le jeudi 25 février 2021, de 12h à 18h



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1399	Entreprise Lor-nage Foret	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Bénédicte Tessier</b>	chaussée Est sur 30 mètres au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, la circulation générale sera déviée sur les emplacements de stationnement	A partir du mercredi 17 février 2021, 7h, jusqu'au vendredi 19 février 2021, 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		chaussée située au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Est, sur 30 mètres en face du n° 1	
1400	Entreprise Loc-nacelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Charlemagne</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 12	le vendredi 26 février 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1401	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite sauf desserte riveraine	<b>Rue Félix Brun</b>	entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	
1402	Entreprise Keolys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur ligne aérienne Keolys	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place d'Arsonval</b>	boucle de retournement sur voie bus	A partir du dimanche 7 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 23h à 4h
1403	Monsieur de Jouffroy Niccolo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Chevaucheurs</b>	sur 10 mètres, au droit du n° 8	A partir du mercredi 17 février 2021, 7h, jusqu'au mercredi 3 mars 2021, 17h
1404	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue André Bollier</b>	sur le carrefour avec les rues Simone de Beauvoir et l'allée de Fontenay	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m de part et d'autre de la rue Simone de Beauvoir	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 20 m à l'Est de l'allée de Fontenay	
1405	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Simone de Beauvoir</b>	entre la rue Maurice Bouchor et la rue André Bollier	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au mercredi 17 mars 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Maurice Bouchor et la rue André Bollier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1406	Entreprise Grajon Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Remparts d'Ainay</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au jeudi 8 avril 2021
1407	Entreprise Travaux et Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Place de la Baleine</b>	au droit de la benne	le mercredi 17 février 2021, de 7h à 19h
1408	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'un échafaudage	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée	<b>Rue Sainte Catherine</b>	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin sur la chaussée, entre le n° 20 et la rue Romarin	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 8h à 17h
1409	Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'épreuves de conduite	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Smith</b>	côté Ouest, sur 25 mètres consécutifs entre l'esplanade François Mitterrand et la rue Paul Montrouchet	A partir du lundi 8 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021, de 8h à 17h30 A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 8h à 17h30
1410	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de travaux d'espace vert pour le compte de l'entreprise Serl	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 par intermittence et en fonction des besoins du chantier la continuité du cheminement piétons sera maintenue en permanence au droit de l'emprise de manutentions la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Félix Mangini</b> <b>Quai Paul Sédallian</b> <b>Rue Félix Mangini</b> <b>Quai Paul Sédallian</b>	entre le n° 12 et le parc des Trembles trottoir Ouest, sur 30 m au droit du Parc des Trembles trottoir Est, sur 30 m au Nord du n° 12 entre le n° 12 et le parc des Trembles côté pair, sur 10 m au Nord du n° 12 côté Ouest, sur 10 m au Nord du parc des Trembles sur l'emplacement réservé aux pompiers. Cet emplacement devra être libéré à tout moment en cas d'intervention des services de sécurité.	A partir du lundi 15 février 2021 jusqu'au samedi 13 mars 2021, de 7h à 17h
1411	Entreprise My Body Art	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Tobie Robatel</b>	au droit du n° 11, lors de la phase de présence de la mise en place d'une benne sera autorisée du demandeur sur 10 m linéaires situés au droit du n° 11	le mercredi 17 février 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1412	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien paysager pour la Métropole de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Père Chevrier</b>	trottoirs Nord et Sud, entre la rue d'Athènes et la rue Domer	A partir du vendredi 19 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue d'Athènes et la rue Domer	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue d'Athènes et la rue Domer	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1413	Entreprise Chanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation à contre-sens de la circulation générale des véhicules du demandeur sera autorisée	<b>Rue d'Alsace Lorraine</b>	entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier	Les mercredi 17 février 2021 et jeudi 18 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		sur trottoir situé au droit du n° 19, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier	
			les véhicules circulant à contre-sens auront l'obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Eugénie Brazier	
1414	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sur fuite d'immeuble	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Juliette Récamier</b>	entre les n° 17 et 18	A partir du mardi 16 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 17 et 18	
1415	Etablissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 33 bis	le jeudi 4 février 2021, de 8h à 21h
1416	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de tranchée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
1417	Entreprise Allo Recup	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier sur stationnement et chaussée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Lannes</b>	trottoir pair Sud, entre la rue des Droits de l'Homme et l'avenue Thiers	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et à les ramener à leur emplacement initial après collecte		entre la rue des Droits de l'Homme et l'avenue Thiers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Droits de l'Homme et l'avenue Thiers	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1418	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	<b>Grande rue de la Guillotière</b>	trottoir Sud, entre le n° 166 et la rue Garibaldi	le vendredi 19 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Ouest/Est, au droit de l'engin de levage à hauteur du n° 166	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 66 et la rue Garibaldi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 66 et la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1419	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Waldeck Rousseau</b>	sur 4 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 41	le vendredi 12 février 2021
1420	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sergent Michel Berthet</b>	côté pair, sur 10 m face n° 25	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au lundi 8 mars 2021
1421	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Saint Maurice</b>	trottoir Ouest, entre la rue Saint Mathieu et la rue Saint Nestor	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Saint Mathieu et la rue Saint Nestor	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre la rue Saint Mathieu et la rue Saint Nestor	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
1422	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et de branchements GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Pavillon</b>		A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Austerlitz</b>	entre la rue du Mail et la rue Aimé Boussange	A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 9h à 16h
				<b>Rue du Pavillon</b>		A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Austerlitz</b>	côté pair Est	A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021
					des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Mail et la rue Aimé Boussange deux roues compris	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1423	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des piétons sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	<b>Rue Saint Mathieu</b>	trottoir Nord, entre la rue Saint Maurice et le n° 37	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Saint Maurice et le n° 37	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Maurice et le n° 37	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1424	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation de chambre télécom pour le compte de l'entreprise Sipartech	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	trottoir Sud, sur 30 m entre le n° 2 et le n° 4	A partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m entre le n° 2 et le n° 4	
1425	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation de chambre télécom pour le compte de l'entreprise Sipartech	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Domer</b>	sur 30 m entre le n° 53 et la rue de Tourville	A partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1426	Monsieur Victor Laviron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Albert Thomas</b>	sur 15 m, au droit du n° 119	le mardi 23 février 2021
1427	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation de chambre télécom pour le compte de l'entreprise Sipartech	la circulation sur les voies réservées sera interrompue	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	voies réservées sens Sud/Nord, sur 30 m au droit du n° 29	A partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m au droit du n° 29	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m entre le n° 29 et la rue Montesquieu	
1428	Entreprise Gilbert Romero	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Gambetta</b>	sur 15 m, au droit du n° 53	le mercredi 24 février 2021
1429	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation de chambre télécom pour le compte de l'entreprise Sipartech	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Place Raspail</b>	trottoir Ouest, sur 30 m entre le face n° 4 et le face n° 7	A partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, sur 30 m entre le face n° 4 et le face n° 7	
1430	Entreprise Sapitec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Duguesclin</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 26	le jeudi 18 février 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 26 deux roues compris	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1431	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chevreul</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 54	le mercredi 24 février 2021, de 8h à 17h
1432	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Lacassagne</b>	entre le n° 191 et le n° 195	A partir du jeudi 25 février 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 191 et le n° 195	
1433	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Canuts</b>	des deux côtés de la chaussée, le long de la voie d'accès à l'arrière de la salle de la Ficelle au droit du n° 71, entre la station service et le bâtiment du Sytral	A partir du vendredi 19 février 2021 jusqu'au lundi 22 février 2021
1434	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Georges Gouy</b>	côté Est, sur 50 m au Nord de la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier	le vendredi 19 février 2021, de 8h à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	le vendredi 19 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1435	Entreprise Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir et s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérés	<b>Rue de Sèze</b>	côté impair Nord, sur 10 mètres à l'Est de la rue Waldeck Rousseau	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au mercredi 24 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Waldeck Rousseau</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 11	
				<b>Rue de Sèze</b>	côté impair Nord, sur 10 mètres à l'Est de la rue Waldeck Rousseau	
1436	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Denfert Roche-reau</b>	côté pair Est, entre l'immeuble situé au n° 14 et la rue Grataloup	Les lundi 22 février 2021 et mercredi 24 février 2021, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Grataloup</b>	côté impair Sud, au droit de l'immeuble situé au n° 7 et 9	
				<b>Rue Denfert Roche-reau</b>	côté pair Est, entre l'immeuble situé au n° 14 et la rue Grataloup	
			<b>Rue Grataloup</b>	côté impair Sud, au droit de l'immeuble situé au n° 7 et 9		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1437	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue du Brigadier Voituret</b>	trottoir Ouest, face n° 7	le vendredi 19 février 2021, de 6h à 17h	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Chevreul et la rue Jaboulay		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chevreul et la rue Jaboulay		
1438	Entreprise Sercaly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours d'Herbouville</b>	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 25	le mercredi 24 février 2021	
1439	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Duquesne</b>	sur 20 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 42	le vendredi 26 février 2021, de 8h à 14h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
1440	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Lacassagne</b>	entre la rue Professeur Florence et le boulevard Pinel	A partir du vendredi 12 février 2021 jusqu'au mardi 23 février 2021	
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir bus à contre sens				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				stationnement interdit côté pair, entre la rue Roux Soignat et la rue Omer Louis
							stationnement interdit côté pair, entre le n° 142 et le cours Eugénie
1441	Métropole de Lyon - Service Tunnel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Uni Bail - Centre Commercial Part Dieu	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Brotteaux Servient</b>		le jeudi 18 février 2021, de 8h30 à 12h	
1442	Métropole de Lyon - Service Tunnel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Marius Vivier Merle</b>		A partir du jeudi 25 février 2021, 21h, jusqu'au vendredi 26 février 2021, 6h	
1443	Entreprise Romero	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Gambetta</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	Les lundi 22 février 2021 et mardi 23 février 2021	
1444	Entreprise Vita Curage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Passage des Alouettes</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 21	le mardi 23 février 2021, de 8h à 10h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1445	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	au droit du n° 6, la circulation des véhicules s'effectuera temporairement sur la bande cyclable, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 9h à 15h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur la bande cyclable située en face du n° 35, le demandeur devra se coordonner avec les chantiers situés aux n° 6 et 35	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h à 17h
1446	Entreprise Bouygues Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier dans le cadre de la construction de bâtiments par le Crous	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Meuse</b>	côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 3	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au lundi 31 octobre 2022
1447	Entreprise Bouygues Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier dans le cadre de la construction de bâtiments par le Crous	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	côté impair, sur 15 m à partir d'un point situé à 10 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au lundi 31 octobre 2022
1448	Etablissement Français du Sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule pour une collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Massimi</b>	côté pair, sur 15 m entre le n° 28 et le n° 24	le lundi 1 mars 2021, de 6h30 à 14h
1449	Entreprise Eiffage Construction Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose d'une ligne électrique aérienne pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Henri Barbusse</b>	trottoir Nord, entre le n° 8 et le n° 30	Les lundi 1 mars 2021 et mardi 2 mars 2021, de 7h à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 8 et le n° 30	
1450	Entreprise Blb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de destruction d'un bloc béton dans une emprise de construction	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Saint Cyr</b>	sens Nord/Sud, chaussée Ouest, entre la rue du Bourget et la rue Rhin et Danube	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au mardi 2 mars 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
1451	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Lacassagne</b>	côté pair, entre le n° 191 et le n° 195	A partir du jeudi 25 février 2021 jusqu'au vendredi 9 avril 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1452	Entreprise Façade France Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	sur 10 m, au droit du n° 52	A partir du mercredi 17 février 2021 jusqu'au mercredi 3 mars 2021



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1453	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération d'abattage d'arbres en urgence à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée des Esses</b>	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	Les mercredi 17 février 2021 et jeudi 18 février 2021, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		sur 150 m de part et d'autre de l'escalier de la montée Hoche, sens montant, les cycles auront obligation de quitter la voie réservée	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 150 m, sur la chaussée située de part et d'autre de l'escalier de la montée Hoche, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
1454	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération d'abattage d'arbres en urgence avec une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Tramassac</b>	sur le trottoir pair entre la rue de la Brèche et la rue Jean Carries	Les jeudi 18 février 2021 et vendredi 19 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur le trottoir situé entre les points lumineux d'éclairage urbain n° 1605006 et n° 1605007	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Tramassac</b>	entre les points lumineux d'éclairage urbain n° 1605006 et n° 1605007	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Brèche et la rue Jean Carries	
1455	Ecole Nationale Supérieure de Cinéma Cinéfabrique - Monsieur Quentin Gautier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage de fin d'études	la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Rue Gutenberg</b>		le mercredi 24 février 2021, de 19h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Épée</b>	côté Nord, au droit de la partie comprise entre la rue Gutenberg et le n° 7	A partir du lundi 22 février 2021, 18h, jusqu'au vendredi 26 février 2021, 20h
				<b>Rue du Lac</b>	côté Est sur 30 mètres au droit du n° 20	A partir du vendredi 26 février 2021, 18h, jusqu'au dimanche 28 février 2021, 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1456	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une borne d'incendie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de Surville</b>	sur 20 m de part et d'autre du n° 101	A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au vendredi 19 février 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 101	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1457	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée en complément de l'arrêté n° 2021 C 1437	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Jaboulay</b>	trottoir Nord, sur 30 m au droit du n° 83	le vendredi 19 février 2021, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Camille Roy et la rue Brigadier Voituret	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Camille Roy et la rue Brigadier Voituret	le vendredi 19 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
1458	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Général de Miribel</b>	entre l'avenue Berthelot et le n° 3	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et le n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1459	Entreprise Mediaco Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de grutage au moyen d'une grue mobile	la circulation des piétons sera maintenue et gérée en permanence au droit de l'engin de levage lors des opérations de grutage	<b>Boulevard Edmond Michelet</b>	trottoir Ouest, entre le n° 10 et l'avenue Général Frère	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au mercredi 24 février 2021, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la piste cyclable sur trottoir		chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre le n° 10 et l'avenue Général Frère	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1460	Société de Production Alunités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un film produit	le stationnement des véhicules techniques de la société de production sera autorisé	<b>Passage Panama</b>	côté Sud, sur 50 mètres sur le trottoir situé à l'Ouest du cours Charlemagne	A partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au jeudi 25 février 2021, de 8h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1461	Madame Larbaoui Yasmina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Victorien</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 24, à l'angle du 15 Rue Claudius Pionchon	le lundi 22 février 2021, de 8h à 17h
1462	Entreprise Alti-maitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Edgar Quinet</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	le mercredi 3 mars 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	côté pair Ouest entre le n° 114 et la place Edgar Quinet	
				<b>Place Edgar Quinet</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 7	
1463	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un mobilier urbain pour le compte de l'entreprise Serl	la circulation des piétons sera maintenue et gérée en permanence au droit des opérations de manutentions	<b>Rue Joannès Carret</b>	côté Est, entre la rue Henri Lafoy et la rue Plasson et Chaize	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	<b>Rue Félix Mangini</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Henri Lafoy et la rue Plasson et Chaize	
				<b>Rue Joannès Carret</b>	entre la rue Henri Lafoy et la rue Plasson et Chaize	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Félix Mangini</b>		
				le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Joannès Carret</b>	
			<b>Rue Félix Mangini</b>		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Henri Lafoy et la rue Plasson et Chaize	
1464	Madame Migliavacca Marie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Henri Gorjus</b>	sur 20 m devant et en face du n° 12 bis	le lundi 22 février 2021, de 8h à 18h
1465	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantation d'arbres	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Denfert Roche-reau</b>	côté pair Sud entre le n° 74-76 et le boulevard des Canuts	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au mercredi 24 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1466	Entreprise Garnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	côté pair, sur 20m au droit du n° 34	Les samedi 27 février 2021 et dimanche 28 février 2021, de 7h à 18h
1467	Entreprise Antemys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Thévenet</b>	côté impair Ouest sur 20 m en face de la résidence située au n° 2	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au mardi 23 février 2021, de 8h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1468	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée Georges Kubler</b>	entre les n° 5 et 7	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au vendredi 12 mars 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre les n° 5 et 7	
1469	Entreprise Imotep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Viabert</b>	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 46	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
1470	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Abraham Bloch</b>	trottoir Sud, sur 50 m à l'Est de la rue Pierre Bourdeix	A partir du mardi 23 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		sur 50 m à l'Est de la rue Pierre Bourdeix	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Est de la rue Pierre Bourdeix	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1471	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Charmettes</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 118	le vendredi 19 février 2021, de 10h à 17h
1472	Théâtre des Céléstins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gaspard André</b>	côté impair, en face des n° 4 à 8	le mercredi 17 février 2021
						A partir du jeudi 25 février 2021 jusqu'au dimanche 28 février 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1473	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée sur la bande cyclable	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Rue Croix Barret</b>	sens Ouest/Est, entre la rue de Gerland et la rue Paul Massimi	A partir du mercredi 24 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur le carrefour avec la rue Paul Massimi et le boulevard de l'Artillerie	A partir du mercredi 24 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Paul Massimi</b>	entre la rue de Gerland et la rue Paul Massimi	A partir du mercredi 24 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Gerland et la rue Paul Massimi	
			le tourne à droite sera interdit	<b>Rue Pierre Bourdeix</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Nord de la rue Croix Barret	A partir du mercredi 24 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021, de 9h à 16h
1474	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	sur 15 m, au droit du n° 3	A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au mercredi 10 mars 2021
1475	Entreprise Sarl Demonte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Constant</b>	sur 20 m, en face du n° 21	le vendredi 19 février 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m en face du n° 21	
1476	Entreprise Loxam Access	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antenne relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Crillon</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 104	le mercredi 17 février 2021, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit de l'immeuble situé au n° 104	le mercredi 17 février 2021, de 7h à 17h
1477	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le nettoyage d'un bac à graisse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Inkermann</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 74	le mardi 23 février 2021
				<b>Rue Germain</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 21/23	
1478	Entreprise Gordon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Gambetta</b>	côté impair sur 20 m au droit du n° 1, sur la zone de livraison	Les samedi 20 février 2021 et dimanche 21 février 2021, de 8h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1479	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des véhicules sera autorisée dans le sens Est/Ouest	<b>Rue Maurice Bouchor</b>	entre la rue Simone de Beauvoir et la rue Félix Brun	A partir du lundi 1 mars 2021 jusqu'au mercredi 3 mars 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Simone de Beauvoir</b>	entre la rue Maurice Bouchor et la rue André Bollier	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	<b>Rue Maurice Bouchor</b>	au débouché sur la rue Félix Brun	
1480	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Malesherbes</b>	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 46	A partir du lundi 22 février 2021 jusqu'au vendredi 30 avril 2021
1481	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	<b>Rue de l'Arbre Sec</b>	entre la rue du Garet et le quai Jean Moulin	le jeudi 18 février 2021, de 8h à 17h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 18	
1482	Association Restos du Cœur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bichat</b>	côté impair, sur 20 au droit du n° 35	A partir du vendredi 5 mars 2021 jusqu'au dimanche 7 mars 2021, de 6h à 18h
1483	Entreprise Brosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès de véhicules lourd à une zone de chantier	la circulation des véhicules du demandeur sera autorisée, sous régime d'un homme-traffic	<b>Place César Geoffroy</b>	chaussée Ouest, à contre-sens de la circulation générale	le jeudi 18 février 2021, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée Ouest	le jeudi 18 février 2021
1484	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Rue Romarin</b>	sur le trottoir situé au n° 31, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au vendredi 5 mars 2021, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Place des Terreaux</b>	sauf les samedis et dimanche	
1485	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le démontage d'un échafaudage	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	<b>Rue de l'Arbre Sec</b>	entre la rue du Garet et le quai Jean Moulin	Les jeudi 18 février 2021 et vendredi 19 février 2021, de 8h à 17h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 18	
1486	Entreprise Maçonnerie du Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n° 36	A partir du jeudi 18 février 2021, 7h, jusqu'au vendredi 12 mars 2021, 17h
1487	Entreprise Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Diderot</b>	sur 10 m au droit du n° 9	A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au dimanche 7 mars 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1488	Entreprise Sarp Centre-Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération d'inspection du réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Impasse Secret</b>	de part et d'autre de la zone de chantier, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	le jeudi 18 février 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Joliot Curie et le n° 13, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			les véhicules circulant à contre-sens auront l'obligation de marquer de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Joliot Curie	
1489	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Diderot</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 5, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n° 5	
1490	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Barrême</b>	côté impair Nord sur 12 m à l'Ouest de la rue Boileau	A partir du jeudi 18 février 2021 jusqu'au lundi 15 mars 2021
1491	Entreprise Pierre Dominique Lena	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des piétons pourra être interrompue dans un périmètre de sécurité balisé par le demandeur	<b>Quai Rambaud</b>	sur les berges, au droit des n° 43, 60	Les vendredi 19 février 2021 et lundi 22 février 2021, de 7h30 à 18h40
				<b>Jardin du Musée de la Confluence</b>	sur les berges du Rhône	
				<b>Quai des Célestins</b>	sur les berges, au droit des n° 5, 6	
				<b>Quai Tilsitt</b>	sur les berges, au droit du n° 9	
1492	Entreprise Loxam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Lavoisier</b>	entre le n° 12 et la rue Rancy	le mercredi 17 février 2021, de 7h30 à 18h
1493	Entreprise Loxam Access	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Rancy</b>	entre le n° 80 et la rue Lavoisier	le mercredi 17 février 2021
<b>Registre de l'année 2021</b>						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						

**Délégation générale aux ressources humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Hammouche	Farid	Adjoint technique	Stagiaire	1/10/2019	Sports	Arrêté rectificatif - Reprise des services antérieurs
Bennour	Hakima	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Stagiaire	1/2/2021	Enfance	Arrêté rectificatif - Reprise des services antérieurs
Bellot-Dequidt	Anita	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	1/1/2021	Bibliothèque municipale	Détachement / Changement de filière
De Saint Etienne	Carole	Assistant de conservation principal 1ère classe	Titulaire	1/1/2021	Musée Gadagne	Détachement / Changement de filière
Molière	Sylvie	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	1/2/2021	Emploi et compétences	Détachement / Changement de filière
Poncet	Raphaëlle	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	1/1/2021	Direction générale	détachement / changement de filière
Beaux	Denis	Gardien brigadier	Titulaire	1/2/2021	Police municipale	Détachement / Stage
Djellali	Keltouma	Assistant socio-éducatif	Titulaire	1/2/2021	Education	Détachement / Stage
Le Gal	Binta	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Titulaire	10/2/2021	Enfance	Détachement / Stage
Meignier	Franck	Technicien principal de 1ère classe	Titulaire	1/03/2021	Construction	Détachement / Stage
Nounni	Rachid	Gardien brigadier	Titulaire	1/2/2021	Police municipale	Détachement / Stage
Roldegoise	Julie	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Titulaire	06/1/2021	Enfance	Détachement / Stage
Roumier Nerozzi	Emilie	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Titulaire	1/2/2021	Enfance	Détachement / Stage
Berullier	Muriel	Rédacteur principal 1ère classe	Titulaire	1/3/2021	Mairie du 3ème arrondissement	Intégration suite à détachement
Gaggero	Christophe	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Titulaire	1/6/2020	Bibliothèque municipale	Intégration suite à détachement
Guicher	Stella	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	1/11/2020	Enfance	Intégration suite à détachement
Montroussier	Anne Marie	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	1/6/2020	Aménagement urbain	Intégration suite à détachement
Paillard	Sandra	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Titulaire	1/2/2021	Enfance	Intégration suite à détachement
Palomo	Eugenie	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	Titulaire	1/9/2020	Education	Intégration suite à détachement
Perez	Mikael	Gardien brigadier	Titulaire	1/9/2020	Police municipale	Intégration suite à détachement
Viallon	Pascale	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	1/11/2019	Direction centrale immobilier	Intégration suite à détachement
Bossy	Anne	Infirmière soins généraux classe normal	Stagiaire	1/6/2019	Education	Nomination stagiaire catégorie A
Crampes	Valérie	Adjoint technique	Stagiaire	1/1/2021	Direction des espaces verts	Nomination stagiaire catégorie C
Dias Veloso	Pedro	Adjoint technique	Stagiaire	1/2/2020	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Micollet	Magalie	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Stagiaire	1/2/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Toudji	Sabrina	Agent spécialisé maternel principal 2ème classe	Stagiaire	1/10/2020	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Grouffaud	Catherine	Rédacteur principal 1ère classe	Titulaire	1/2/2021	Secrétariat général	Recrutement par voie de mutation



Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Le Rudulier	Yuna	Assistant de conservation	Titulaire	1/2/2021	Musée d'art contemporain	Recrutement par voie de mutation
Ripoche	Paul	Attaché de conservation du patrimoine	Titulaire	1/2/2021	Musée Gadagne	Recrutement par voie de mutation
Vitteau	Stéphane	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	1/2/2021	Direction des espaces verts	Recrutement par voie de mutation
Haettel	Béatrice	Attaché	Contractuel	1/2/2021	Direction des espaces verts	Remplacement
Kechiouche	Lilas	Adjoint technique	Contractuel	1/11/2020	Enfance	Remplacement
Lawson-Placca	Nadou	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2021	Education	Remplacement
Poinsin-Caillat	Maude	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2021	Cabinet du maire	Remplacement
Quettier	Pauline	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2021	Cabinet du maire	Remplacement
Spieß	Danaë	Rédacteur	Contractuel	12/1/2021	Cabinet du maire	Remplacement
Zidi	Inès	Adjoint administratif	Contractuel	1/2/2021	Enfance	Remplacement
Chabasseur	Marie	Attaché	Contractuel	24/1/2021	Cabinet du maire	Remplacement
Paulet	Rejane	Psychologue de classe normale	Contractuel	1/2/2021	Enfance	Remplacement
Felidj	Dalila	Agent spécialisé maternel principal 2ème classe	Contractuel	1/1/2021	Education	Remplacement
Bouras	Yasmina	Adjoint technique	Contractuel	1/1/2021	Education	Remplacement
Lachaud	Manon	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2021	Direction des espaces verts	Remplacement
Ominetti	Jordan	Attaché	Contractuel	1/1/2021	Développement	Remplacement

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

### Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

### Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er février 2021 au 5 février 2021

DP 069 382 20 00472 T01 déposée le 5 février 2021 Transfert - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 54 rue Smith Lyon 2ème Superficie du terrain : 748 m Demandeur : Smith Sas 16 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Mandataire : Monsieur Chavet Marie Evelyne

DP 069 389 21 00202 déposée le 1 février 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 54 avenue Barthélemy Buyer Lyon 9ème Superficie du terrain : 767 m² - Demandeur : Monsieur Brousse Mathieu 54 avenue Barthélemy Buyer 69009 Lyon

DP 069 386 21 00203 déposée le 1 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 59 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : Vani Le Sept Bis Sa 59 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : Monsieur Slimani Ali-Warlis

DP 069 387 21 00204 déposée le 1 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un garage en logement et création d'une mezzanine Surface créée : 59 m² - Terrain : 12 rue du Docteur Salvat Lyon 7ème Superficie du terrain : 109 m² - Demandeur : Monsieur Bertrand Michel-Charles 3 Le Matillon 69510 Thurins

DP 069 382 21 00205 déposée le 1 février 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 56 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 330 m² - Demandeur : Sfr Sas 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest - Mandataire : Monsieur Deroche Antoine

DP 069 387 21 00206 déposée le 1 février 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 5 Place Jean Macé Lyon 7ème Superficie du terrain : 483 m² - Demandeur : SFR SAS 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest - Mandataire : Monsieur Deroche Antoine

DP 069 386 21 00207 déposée le 1 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 67 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 97 m² - Demandeur : Certa Toiture Sarl 409 Petit chemin de Bordelan 69400 Villefranche-Sur-Saone - Mandataire : Madame Gonin Laurianne

- DP 069 382 21 00208 déposée le 1 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 37 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 402 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bnp Paribas 93 rue Marceau 93100 Montreuil - Mandataire : Monsieur Bialek Peter
- DP 069 387 21 00209 déposée le 1 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 rue Bonald Lyon 7ème Superficie du terrain : 236 m<sup>2</sup> - Demandeur : Asf Toitures Sarl 200 avenue de la Gare 69380 Marcilly-d'Azergues - Mandataire : Monsieur Pagnon Armel
- DP 069 383 21 00210 déposée le 1 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 29 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 199 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Serpassyl 90 impasse des Magnolias  
38540 Saint-Just-Chaleyssin - Mandataire : Monsieur Chevelev Serge
- DP 069 382 21 00211 déposée le 1 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 22 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 205 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Mitanchet 2 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon - Mandataire : Monsieur Mitanchet Thibault
- DP 069 387 21 00212 déposée le 1 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries, modification de façade et réfection de toiture - Terrain : 255 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 198 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame LOUIS Armelle 255 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon
- DP 069 387 21 00213 déposée le 1 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 Route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 2687 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Riquelme Yves 9 Route de Vienne 69007 Lyon
- DP 069 385 21 00214 déposée le 2 février 2021 - Projet : Modification de façade et installation d'un portillon et abri de jardin  
Surface créée : 5 m<sup>2</sup> - Terrain : 19 Ter rue de Tourvielle Lyon 5ème Superficie du terrain : 543 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Dobrimine Delphine 19 Ter rue de Tourvielle 69005 Lyon
- DP 069 385 21 00215 déposée le 2 février 2021 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 69 rue François Genin Lyon 5ème Superficie du terrain : 1463 m<sup>2</sup> - Demandeur : ISOWATT 22 chemin du Tronchon 69570 Dardilly - Mandataire : Monsieur Martineau Benjamin
- DP 069 389 21 00216 déposée le 2 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 13 avenue Joannes Masset Lyon 9ème Superficie du terrain : 2862 m<sup>2</sup> - Demandeur : Astengroup 2 Zone Artisanale Pont à Lunettes 69390 Vourles - Mandataire : Monsieur Kadar Abdelmonim
- DP 069 386 21 00217 déposée le 2 février 2021 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 137 à 145 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 5375 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : Madame Palhec Florine
- DP 069 385 21 00218 déposée le 2 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 rue Saint Alexandre Lyon 5ème Superficie du terrain : 999 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Bruno E.U.R.L 65 rue Paul Cazaneuve 69008 Lyon - Mandataire : Monsieur Bruno Jean-François
- DP 069 387 21 00219 déposée le 2 février 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 60 rue Jaboulay Carré Jean Macé Lyon 7ème Superficie du terrain : 355 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Bruno E.U.R.L 65 rue Paul Cazaneuve 69008 Lyon - Mandataire : Monsieur Bruno Jean-François
- DP 069 387 21 00220 déposée le 2 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 boulevard Yves Farge Lyon 7ème Superficie du terrain : 1599 m<sup>2</sup> - Demandeur : La P'tite Distrib 19 boulevard Yves Farge 69007 Lyon - Mandataire : Monsieur Aoustet Thomas
- DP 069 388 21 00221 déposée le 3 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 bis rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 8526 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Bertrand Max 18 bis rue Villon 69008 Lyon
- DP 069 384 21 00222 déposée le 3 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 Place Bertone Lyon 4ème Superficie du terrain : 208 m<sup>2</sup> - Demandeur : Auchan 10 chemin Petit Cc Auchan 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : Monsieur Ransquin Yanick
- DP 069 383 21 00223 déposée le 3 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 254 rue Paul Bert (Sur Cour) Lyon 3ème Superficie du terrain : 80 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Henri Roger 18 ter chemin Moulin Carron 69130 Ecully - Mandataire : Monsieur Dueloutrier André
- DP 069 385 21 00224  
déposée le 3 février 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 17 rue Jeunet Lyon 5ème Superficie du terrain : 16680 m<sup>2</sup> - Demandeur : SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest - Mandataire : Monsieur Deroche Antoine
- DP 069 387 21 00225 déposée le 3 février 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 40 avenue Leclerc Lyon 7ème Superficie du terrain : 7084 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sfr 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest - Mandataire : Monsieur Deroche Antoine
- DP 069 383 21 00226 déposée le 3 février 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 50 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 441 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sfr 452 Cours Du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest - Mandataire : Monsieur Deroche Antoine
- DP 069 388 21 00227 déposée le 3 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un cabinet paramédical en logement - Terrain : 62 rue Saint-Gervais Lyon 8ème Superficie du terrain : 320 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Faure Paramedical 105 rue Marius Berliet 69008 Lyon - Mandataire : Madame Faure Justine
- DP 069 386 21 00228 déposée le 3 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 72 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 514 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Menage Marie-Ange 72 rue Duguesclin 69006 LYON
- DP 069 385 21 00229 déposée le 3 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 18 rue Edmond Locard Lyon 5ème Superficie du terrain : 1904 m<sup>2</sup> - Demandeur : CNFPT - DELEGATION AUVERGNE RHONE-ALPES 18 rue Edmond Locard 69005 Lyon - Mandataire : Madame De Sousa Séverine
- DP 069 388 21 00230 déposée le 3 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries, modification de façade, réfection de toiture et installation d'un portillon - Terrain : 45 rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 495 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Chebil Majdi 45 rue Victor et Roger Thomas 69008 Lyon
- DP 069 386 21 00231 déposée le 3 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 avenue Général Brosset Lyon 6ème Superficie du terrain : 227 m<sup>2</sup> - Demandeur : Grenadine Cosmetics - Mechiche et Co 134 rue de Créqui 69006 Lyon - Mandataire : Madame Mechiche Oriana
- DP 069 384 21 00232 déposée le 4 février 2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 65 rue Philippe de Lassalle Lyon 4ème Superficie du terrain : 57322 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville De Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments 1-2-4 69205 Lyon Cede 01 - Mandataire : Monsieur le Maire
- DP 069 381 21 00233 déposée le 4 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue de l'Alma Lyon 1er Superficie du terrain : 360 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Azencot Thierry 6 8 rue de l'Alma 69001 Lyon
- DP 069 383 21 00234 déposée le 4 février 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 265 rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 531 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : Monsieur Chardon Guillaume
- DP 069 383 21 00235 déposée le 4 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 162 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 461 m<sup>2</sup> - Demandeur : Pokyo - Sasu Green Bowl 162 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : Monsieur Khira Yacine
- DP 069 381 21 00236 déposée le 4 février 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 43 rue René Leynaud Lyon 1er Superficie du terrain : 304 m<sup>2</sup> - Demandeur : Auchan 10 chemin Petit - Cc Auchan 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : Monsieur Ransquin Yanick
- DP 069 384 21 00237 déposée le 4 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 27 rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 145 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lapierre 27 rue de Nuits 69004 Lyon - Mandataire : Monsieur Lapierre Sébastien
- DP 069 384 21 00238 déposée le 4 février 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 5 - 7 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 78 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lapierre Sarl 8 rue Perrod 69004 Lyon - Mandataire : Monsieur Lapierre Sébastien
- DP 069 382 21 00239 déposée le 4 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 rue Duhamel Lyon 2ème Superficie du terrain : 843 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Hibi K 9 chemin de la Croix Pivort 69110 Sainte-Foy-Les-Lyon - Mandataire : Madame Laurence Michèle
- DP 069 387 21 00240 déposée le 4 février 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 22 quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 402 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Syndic Equitable 40 rue Laure Diebold 69009 Lyon - Mandataire : Monsieur Zarrai Khelifa
- DP 069 388 21 00241 déposée le 4 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 71 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 607 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Columbus Café Lyon 8 71 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : Monsieur Bayart Antoine

- DP 069 386 21 00242 déposée le 4 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 977 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : Monsieur Perez Nicolas
- DP 069 388 21 00243 déposée le 4 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 262 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 443 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Zfx 8 avenue Berthelot 69008 Lyon - Mandataire : Madame Zheng Fengyun
- DP 069 381 21 00244 déposée le 4 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 45 rue du Bon Pasteur Lyon 1er Superficie du terrain : 287 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Etienne Jeremy 45 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon
- DP 069 384 21 00245 déposée le 5 février 2021 - Projet : Modification de façade, réfection et modification de toiture - Terrain : 2 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 180 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Vergne Danièle 32 bis rue Saint-Nestor 69008 Lyon
- DP 069 388 21 00246 déposée le 5 février 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 6 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 891 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sfr 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest - Mandataire : Monsieur Deroche Antoine
- DP 069 383 21 00247 déposée le 5 février 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 178 rue Garibaldi Lyon 3ème Superficie du terrain : 4056 m<sup>2</sup> - Demandeur : SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest - Mandataire : Monsieur Deroche Antoine
- DP 069 387 21 00248 déposée le 5 février 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 157 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 710 m<sup>2</sup> - Demandeur : SFR 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest - Mandataire : Monsieur Deroche Antoine
- DP 069 384 21 00249 déposée le 5 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 Grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 474 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Acgm Optique 39 Grande rue de la Croix-Rousse 69004 Lyon - Mandataire : Monsieur ROYER Fabien
- DP 069 388 21 00250 déposée le 5 février 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 4 - 6 impasse Chanas Lyon 8ème Superficie du terrain : 571 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Favaro Gisela 4 6 impasse Chanas 69008 Lyon
- DP 069 382 21 00251 déposée le 5 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un bureau en logement - Terrain : 3 cours de Verdun Gensoul Lyon 2ème Superficie du terrain : 305 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Chibikh Djamel 3 cours de Verdun Gensoul 69002 Lyon
- DP 069 383 21 00252 déposée le 5 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 172 rue Duguesclin Lyon 3ème Superficie du terrain : 2517 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sdc Masse 71 / Regie Pedrini 62 rue Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : Monsieur Pedrini Nicolas
- DP 069 381 21 00253 déposée le 5 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 12 rue Grogard Lyon 1er Superficie du terrain : 295 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Chassagne Julien 12 rue des Fantasques 69001 Lyon
- DP 069 381 21 00254 déposée le 5 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue de Crimée Lyon 1er Superficie du terrain : 390 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Gallifet Christophe 9 rue de Crimée 69001 Lyon
- DP 069 385 21 00255 déposée le 5 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 73 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 119 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Roveyaz Franck 515 rue des Blanchardes 69440 Taluyers
- DP 069 381 21 00256 déposée le 5 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 14 quai de la Pêcherie Lyon 1er Superficie du terrain : 159 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur BRIGGS Michael 14 quai de la Pêcherie 69001 Lyon
- DP 069 385 21 00257 déposée le 5 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 56 rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 548 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Santier André 18 allée Thalie 69230 Saint-Genis-Laval
- DP 069 383 21 00258 déposée le 5 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue Viala Lyon 3ème Superficie du terrain : 529 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cdc Habitat Social 5 place Camille Georges 69285 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Madame Canova Anne
- DP 069 385 21 00259 déposée le 5 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 104 chemin de Choulans Lyon 5ème Superficie du terrain : 604 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Mathieu Olivier 104 Montée de Choulans 69005 Lyon

---

### Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 1er février 2021 au 5 février 2021

---

- PC 069 385 16 00127 M03 déposé le 2 février 2021 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un EPIC en 8 logements et bureaux et acquisition de 16 aires de stationnement. - Surface créée : 992 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 rue de l'Antiquaille Lyon 5ème Superficie du terrain : 34449 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci One 1 rue de l'Antiquaille 69005 Lyon - Mandataire : Monsieur Gagniere Eric- Auteur : Bfv Architectes 2 Rue Labois-Rouillon 75019 Paris
- PC 069 387 16 00356 M01 déposé le 5 février 2021 Modificatif - Projet : Construction d'une centrale de production de chaleur - Surface créée : 4052 m<sup>2</sup> - Terrain : 93 rue de Surville Lyon 7ème Superficie du terrain : 36747 m<sup>2</sup> - Demandeur : Elm 184 cours Lafayette 69441 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Monsieur Campbell-Robertson Gerald - Auteur : Enia Architectes 46 Rue De Lagny 93100 Montreuil
- PC 069 388 17 00341 M03 déposé le 5 février 2021 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 22 logements avec création de 22 aires de stationnement - Surface créée : 1493 m<sup>2</sup> - Terrain : 271 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 546 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCCV Berthelot 271 68 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : Monsieur Guillaud Jérôme - Auteur : Uban'spirit Christophe Kohler 38 avenue Leclerc 69007 Lyon
- PC 069 386 18 00354 M02 déposé le 5 février 2021 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 29 logements, de 2 locaux commerciaux et création de 34 aires de stationnement - Terrain : 108-110 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 687 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cogedim Grand Lyon 57 rue Servient 69003 Lyon - Mandataire : Monsieur Mayer Mathieu - Auteur : Atelier Regis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon
- PC 069 382 20 00092 T02 déposé le 5 février 2021 Transfert - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment avec création de bureaux puis changement de sous-destination d'entrepôt en bureaux et changement de destination d'entrepôt en local commercial - Surface créée : 3081 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 rue Emile Duployé Lyon 2ème Superficie du terrain : 42201 m<sup>2</sup> - Demandeur : Hevea Sas 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : Monsieur Garces Jacques - Auteur : Madame Campos Piera Maria 5 rue Jussieu 69002 Lyon
- PC 069 388 20 00099 M01 déposé le 5 février 2021 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 11 logements et création de 27 aires de stationnement - Surface créée : 677 m<sup>2</sup> - Terrain : 19 rue Président Kruger Lyon 8ème Superficie du terrain : 752 m<sup>2</sup> - Demandeur : Infinity 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : Monsieur Farkas Patrick- Auteur Bac Architectes 75 b rue de Sèze 69006 Lyon
- PC 069 388 21 00024 déposé le 1 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un atelier en logement avec construction d'une piscine et modification de façades - Terrain : 5 ter rue du Puisard Lyon 8ème Superficie du terrain : 505 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Yahyaoui Mehdi 5 ter rue du Puisard 69008 Lyon- Auteur Monsieur Guillot Michel 7 quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire
- PC 069 386 21 00025 déposé le 2 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries - Terrain : 27 rue Notre-Dame Lyon 6ème Superficie du terrain : 447 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Baudin Jean 3 allée des Chamбетtes 69890 La Tour De Salvagny
- PC 069 388 21 00026 - déposé le 2 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un hébergement hôtelier en logements meublés, modification de façade, surélévation du bâtiment et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 370 m<sup>2</sup> - Terrain : 36 rue Seignemartin Lyon 8ème Superficie du terrain : 327 m<sup>2</sup> - Demandeur : Colocalyon Transaction 274 avenue Berthelot 69008 Lyon - Mandataire : Monsieur Lenoel Cedric- Auteur Monsieur Koenig Marcel 127 chemin de Chantegrillet 69110 Sainte Foy Les Lyon
- PC 069 389 21 00027 déposé le 3 février 2021 - Projet : Modification de façade et création de 2 aires de stationnement - Terrain : 8 rue des Tuileries Lyon 9ème Superficie du terrain : 329 m<sup>2</sup> - Demandeur : City-Neo Sas 632 Route de Rouyre  
47300 Ledat - Mandataire : Monsieur Auvray Sylvain- Auteur Oxygen Architecture 65 rue Jacques-Louis Hénon 69004 Lyon

PC 069 388 21 00028 déposé le 3 février 2021 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 42 avenue des Frères Lumières Lyon 8ème Superficie du terrain : 297 m<sup>2</sup> - Demandeur : CDS Lyon Lumière 5 avenue Haroun Tazieff

77600 Bussy-Saint-Georges - Mandataire : Monsieur Nabeebuccus Jonathan

PC 069 382 21 00029 déposé le 3 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 13 Place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 603 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Cusset Jean-Michel 3 rue Jean Zay 2270 Saint-Priest-En-Jarez

PC 069 385 21 00030 déposé le 4 février 2021 - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine Surface créée : 195 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 impasse des Mures Lyon 5ème Superficie du terrain : 979 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Verzier Sébastien 55 rue François Genin 69005 Lyon - Auteur In Architex Olivier 19 rue Chazay 69005 Lyon

PC 069 386 21 00031 déposé le 4 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un garage en 2 logements - Terrain : 156 rue du Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 875 m<sup>2</sup> - Demandeur : ImmoFast Invest SARL 23 cours Vitton 69006 Lyon - Mandataire : Monsieur Chenouf Abdelkader

PC 069 383 21 00032 - déposé le 4 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement, réhabilitation et surélévation du bâtiment - Surface créée : 61 m<sup>2</sup> - Terrain : 17 bis rue Girié Lyon 3ème Superficie du terrain : 183 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Adonis 56 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : Monsieur Caracostas Christophe - Auteur Madame Brossard Caille Stéphanie 41 rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 383 21 00033 déposé le 4 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement, réhabilitation et surélévation du bâtiment - Surface créée : 58 m<sup>2</sup> - Terrain : 17 bis rue Girié Lyon 3ème Superficie du terrain : 183 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Adonis 56 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : Monsieur Caracostas Christophe - Auteur Madame Brossard Caille Stéphanie 41 Rue Malesherbes 69006 Lyon

PC 069 386 21 00034 déposé le 4 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries - Terrain : 29 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 344 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Lamure Stéphanie 1 rue Jehan du Mas 69380 Chazay d Azergues - Auteur Monsieur Maillard Denis - 18 chemin Louis Chirpaz 69130 Ecully

PC 069 385 21 00035 déposé le 4 février 2021 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 21 m<sup>2</sup> - Terrain : 33 rue de la Garenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 1876 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur TARDY Benoit 33 B rue de la Garenne 69005 LYON - Auteur Monsieur Nussle Jérôme 5 rue Jussieu 69002 Lyon

PC 069 383 21 00036 déposé le 5 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un atelier en logement, modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 120 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème Superficie du terrain : 532 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Faure Jad 18 boulevard Pinel 69003 Lyon

PC 069 388 21 00037 déposé le 5 février 2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement et commerce avec changement de menuiseries

Surface créée : 210 m<sup>2</sup> - Terrain : 166 rue Challemel-Lacour Lyon 8ème Superficie du terrain : 768 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Vongkosal Sourya 20 avenue Jules Guesde 69200 Venissieux - Auteur Monsieur Lagrange Damien 6 rue Franklin 69002 Lyon

PC 069 385 21 00038 - déposé le 5 février 2021 - Projet : Démolition d'une maison. Construction d'une maison individuelle, d'un garage et d'une piscine - Surface créée : 170 m<sup>2</sup> - Terrain : 31 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 538 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS DVI 70 avenue de la République 69160 Tassin-La-Demi-Lune - Mandataire : Monsieur Viricel Didier - Auteur B2c Architecte 1 Rue Danton 69740 Genas

PC 069 387 21 00039 déposé le 5 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un garage en 2 logements, changement de menuiseries et ravalement de façades - Surface créée : 30 m<sup>2</sup> - Terrain : 40 rue Salomon Reinach Lyon 7ème Superficie du terrain : 83 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Ouvrad Patrice 2 rue de Boyer 69160 Tassin-La-Demi-Lune

---

### Changement d'Usage déposés pendant la période du 1er février 2021 au 5 février 2021

---

US 069 382 21 00026 déposé le 1 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 59,20 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 28-32 rue Casimir Périer Lyon 2ème Superficie du terrain : 3694 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Cholet Eric 407 route de Chez Pilloux

74250 Fillinges - Auteur GALYO 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 383 21 00027 déposé le 1 février 2021 - Projet : changement d'usage d'une partie (11,70 m<sup>2</sup>) d'un local d'habitation de 74,30 m<sup>2</sup> en cabinet de soins de beauté et de maquillage semi-permanent - Terrain : 110 rue Moncey Lyon 3ème Superficie du terrain : 4238 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Fayad Amal 110 rue Moncey 69003 LYON - Auteur Quadral Property 17 quai Gillet 69004 Lyon

US 069 381 21 00028 déposé le 2 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 34 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Rivet Lyon 1er Superficie du terrain : 298 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Branche Patricia 438 route de la Boulatière 69480 Lachassagne - Auteur Juron Et Tripier 27 rue de Brest 69002 Lyon

US 069 382 21 00029 déposé le 3 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 17 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 28 rue Henri Germain Lyon 2ème Superficie du terrain : 107 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur MAIRE Olivier 350 impasse de la Raffinière 69550 Cublize - Auteur Foncea 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 386 21 00030 déposé le 4 février 2021 - Projet : changement d'usage d'une partie (9 m<sup>2</sup>) d'un local d'habitation de 70 m<sup>2</sup> en cabinet de naturopathie - Terrain : 15 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 249 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Gormond Coralie 15 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Auteur Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69427 Lyon Cedex 03

---

### Déclarations préalables délivrées pendant la période du 1er février 2021 au 5 février 2021

---

DP 069 388 18 02575 Décision du 5 février 2021 à Association Culturelle Cultuelle Lyon 8 - 2 passage Comtois 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 passage Comtois Lyon 8ème

DP 069 388 20 02061 Décision du 5 février 2021 à Monsieur D'asganno Henri - 4 impasse Stéphane Coignet 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 impasse Stéphane Coignet Lyon 8ème

DP 069 382 20 02309 Décision du 1 février 2021 à Ville De Lyon - Direction des Espaces Verts 69205 Lyon cedex 01 - Projet : Renouvellement d'une aire de jeux - Terrain : Place Bellecour Lyon 2ème

DP 069 388 20 02339 Décision du 5 février 2021 à Monsieur Garipuy Laurent - 60 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 60 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 388 20 02358 Décision du 5 février 2021 à Madame Thimonier Anna - 147 route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 147 route de Vienne Lyon 8ème

DP 069 388 21 00022 Décision du 5 février 2021 à Fidolis 2019 -11 allée des Mousquetaires Parc de Trévilly 91810 VERT LE GRAND - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème

DP 069 388 21 00032 Décision du 5 février 2021 à Grand Lyon Habitat - 2 Place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 19 rue Ludovic Arrachart Lyon 8ème

DP 069 388 21 00038 - Décision du 5 février 2021 à Madame CHAMFRAY Yasmine - 95 Route de Vienne 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 195 Route de Vienne Lyon 8ème

DP 069 388 21 00068 Décision du 5 février 2021 à Plenetude - 63 avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 274 avenue Berthelot Lyon 8ème

---

**Permis de construire délivrés pendant la période du 1er février 2021 au 5 février 2021**


---

PC 069 388 19 00368 Arrêté du 5 février 2021 à R2i

11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en 6 logements et construction d'un immeuble de 4 logements - Surface créée : 656 m<sup>2</sup>- Terrain : 109 rue Bataille Lyon 8ème

PC 069 387 19 00405 Arrêté du 5 février 2021 à LP SAINT JOSEPH - 327 rue Garibaldi 69007 Lyon - Projet : Installation d'un bâtiment modulaire (précaire inférieure à 4 ans) - Surface créée : 30 m<sup>2</sup>- Terrain : 327 rue Garibaldi Lyon 7ème

PC 069 388 20 00086 Arrêté du 5 février 2021 à Groupe Launay Rhone Alpes - 45 avenue Foch 69006 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 13 logements et création de 12 aires de stationnement - Surface créée : 740 m<sup>2</sup>- Terrain : 13 avenue Pierre Millon Lyon 8ème

PC 069 387 20 00213 Arrêté du 5 février 2021 à Hlu Port de Lyon - 2 place des Cordeliers 69002 Lyon - Projet : Construction de deux bâtiments de bureaux, d'un entrepôt et création de 124 aires de stationnement - Surface créée : 29449 m<sup>2</sup>- Terrain : 1 rue de Chalon Lyon 7ème

---

**Changement d'Usage délivrés pendant la période du 1er février 2021 au 5 février 2021**


---

US 069 381 20 00359 Arrêté du 4 février 2021 à Monsieur Lardet Jocelyn -12 rue Pierre Blanc 69001 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 19 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Pierre Blanc Lyon 1er

US 069 384 20 00363 Arrêté du 4 février 2021 à Monsieur Rivollet Benoit - 25 rue de Nuits 69004 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 50,76 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue Jacquard Lyon 4ème

US 069 388 20 00378 Arrêté du 4 février 2021 à Madame Ait Mouloud Anissa - 102 rue Philippe de Lassalle 69004 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 24 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 2 impasse Jean Jaurès Lyon 8ème

US 069 383 20 00379 Arrêté du 4 février 2021 à Sci Lola -7 impasse de La Louvière 38070 Saint-Quentin-Fallavier - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 42,79 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 93 rue Baraban Lyon 3ème

US 069 381 20 00380 Arrêté du 5 février 2021 à Selarl Cabinet Sophie Lagoutte - 20 rue de Flesselles 69001 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation 87 m<sup>2</sup> en cabinet paramédical de masso-kinésithérapie - Terrain : 20 rue de Flesselles Lyon 1er

US 069 386 20 00381 Arrêté du 4 février 2021 à Madame Chavanon Emilie- 5 passage des Vignes 69600 Oullins - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 19 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 73 rue Bellecombe Lyon 6ème

US 069 386 20 00382 Arrêté du 5 février 2021 à Monsieur Pommerol Pascal - 134 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 46,60 m<sup>2</sup> en cabinet d'ostéopathie et de kinésithérapie - Terrain : 18 rue Crillon Lyon 6ème

US 069 383 20 00386 Arrêté du 4 février 2021 à Madame Soria Amandine - 27 Petite Route 69330 Pusignan - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 58,57 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 128 route de Genas Lyon 3ème

US 069 381 20 00388 Arrêté du 4 février 2021 à Madame Quenin Stéphanie - 37 chemin de Barthélémy 69260 Charbonnières-Les-Bains - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 33,75 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Constantine Lyon 1er

US 069 385 20 00389 Arrêté du 4 février 2021 à Monsieur Clech Jean-Christophe - 7 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 18,23 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 98 rue Saint Georges Lyon 5ème

US 069 388 21 00003 Arrêté du 5 février 2021 à Madame Coralie Marie - 97 rue Bataille 69008 Lyon - Projet : changement d'usage d'une partie (10,58 m<sup>2</sup>) d'un local d'habitation de 86,28 m<sup>2</sup> en cabinet de psychologie clinicienne - Terrain : 97 rue Bataille Lyon 8ème

US 069 384 21 00008 - Arrêté du 5 février 2021 À The Oyc Factory - 33 rue du Mail 69004 Lyon - Projet : changement d'usage d'une partie (45 m<sup>2</sup>) d'un local d'habitation de 92 m<sup>2</sup> en salle d'enseignement culturel - Terrain : 33 rue du Mail Lyon 4ème

---

**Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 12 février 2021**


---

DP 069 381 21 00260 déposée le 8 février 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 13 rue Lanterne Lyon 1er Superficie du terrain : 208 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Vernat Christian

DP 069 385 21 00261 déposée le 8 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 27 rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 102 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Paul Roche 546 impasse de Champillard 69870 Lamure Sur Azergues

DP 069 388 21 00262 déposée le 8 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 99 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 866 m<sup>2</sup> - Demandeur : Okaidi 162 boulevard de Fourmies 59061 Roubaix - Mandataire : Mme Vanderplancke Nadège

DP 069 388 21 00263 déposée le 8 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 88 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 154 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monplaisir Optique 88 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. et Mme Chalessin Julien et Séverine

DP 069 382 21 00264 déposée le 8 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 rue Laurencin Lyon 2ème Superficie du terrain : 171 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Paul Roche 546 impasse de Champillard 69870 Lamure Sur Azergues

DP 069 381 21 00265 déposée le 8 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 montée des Carmélites Lyon 1er Superficie du terrain : 180 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Jud Caroline 11 rue Parmentier 69110 Sainte Foy Les Lyon

DP 069 385 21 00266 déposée le 8 février 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 81 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 1315 m<sup>2</sup> - Demandeur : CABINET BOIS 4 place Amédée Bonnet 69002 Lyon - Mandataire : M. BOIS Dominique

DP 069 384 21 00267 déposée le 8 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 place de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 438 m<sup>2</sup> - Demandeur : Reg-Art Lunetier Et Opticien 18 place de la Croix Rousse 69004 Lyon - Mandataire : M. Robert Marcel

DP 069 388 21 00268 déposée le 8 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 102 cours Albert Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 384 m<sup>2</sup> - Demandeur : Les Gamins De La place 102 cours Albert Thomas 69008 Lyon - Mandataire : M. Gallot Sébastien

DP 069 383 21 00269 déposée le 8 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 85 avenue Felix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 395 m<sup>2</sup> - Demandeur : Picq 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe

DP 069 382 21 00270 déposée le 8 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 270 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Susong Gabriel 40 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon

DP 069 388 21 00271 déposée le 8 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 cours Albert Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 629 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Sassard-Serusclat Paule 14 16 cours Albert Thomas 69008 Lyon

DP 069 383 21 00272 déposée le 8 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue Saint Eusèbe Lyon 3ème Superficie du terrain : 9199 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Leroy Thomas 12 rue Saint Eusèbe 69003 Lyon

DP 069 386 21 00273 déposée le 8 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureau - Terrain : 21 rue Malesherbes Lyon 6ème Superficie du terrain : 873 m<sup>2</sup> - Demandeur : Société Civile Saxe 1 bis boulevard des Belges 69006 Lyon - Mandataire : Mme Benichou née Dahan Sylvie

DP 069 389 21 00274 déposée le 8 février 2021 - Projet : Installation d'une clôture, d'un portillon et d'un portail - Terrain : 12 boulevard

de Balmont Lyon 9ème Superficie du terrain : 2131 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Sacha 12 boulevard de Balmont 69009 Lyon - Mandataire : Mme Sagnier-Chabrol Aurélie

DP 069 389 21 00275 déposée le 8 février 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 12 boulevard de Balmont Lyon 9ème Superficie du terrain : 2131 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Sacha 12 boulevard de Balmont 69009 Lyon - Mandataire : Mme Sagnier-Chabrol Aurélie

DP 069 383 21 00276 déposée le 9 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 154 rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 190 m<sup>2</sup> - Demandeur : Krekim 31 rue Louis 69003 Lyon - Mandataire : M. Bravard Christian

DP 069 385 21 00277 déposée le 9 février 2021 - Projet : Construction d'une terrasse et plantation d'arbres - Terrain : 6 montée du chemin Neuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 2680 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Gagneux Nicolas 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon

DP 069 388 21 00278 déposée le 9 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 75 rue Laennec Lyon 8ème Superficie du terrain : 5005 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cellnex 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Guinet Sylvie

DP 069 385 21 00279 déposée le 9 février 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 quai de Bondy Lyon 5ème Superficie du terrain : 601 m<sup>2</sup> - Demandeur : Hotel Le Phenix 7 quai de Bondy 69005 Lyon - Mandataire : M. Renart Loïc

DP 069 384 21 00280 déposée le 9 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 montée Bonafous Lyon 4ème Superficie du terrain : 1221 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Thomas Madeline 2 montée Bonafous 69004 Lyon

DP 069 381 21 00281 déposée le 9 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 rue Crimée Lyon 1er Superficie du terrain : 174 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Abcr Neowi 9 place Raspail 69007 Lyon - Mandataire : M. Tomassone Jean Christophe

DP 069 385 21 00282 déposée le 9 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Surface créée : 42 m<sup>2</sup> - Terrain : 47 rue Edmond Locard Lyon 5ème Superficie du terrain : 4726 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Padwo Laurence 25 bis avenue du Point du Jour 69005 Lyon

DP 069 383 21 00283 déposée le 9 février 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 61 rue Pierre Bonnaud Lyon 3ème Superficie du terrain : 405 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Benameur Hassan 61 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon

DP 069 384 21 00284 déposée le 10 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Austerlitz Lyon 4ème Superficie du terrain : 128 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cimeo - Centre d'ingénierie pour la maintenance et l'expertise d'ouvrages 7 rue des Maraichers 69518 Vaulx en Velin - Mandataire : M. Colomb Fabrice

DP 069 385 21 00285 déposée le 10 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 21 quai Romain Rolland Lyon 5ème Superficie du terrain : 405 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Nesme Alexis 7 quai Fulchiron 69005 Lyon

DP 069 386 21 00286 déposée le 10 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 49 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 457 m<sup>2</sup> - Demandeur : Eveil des Gones 29 avenue Joannes Masset 69009 Lyon - Mandataire : M. Vigliano Christophe

DP 069 384 21 00287 déposée le 10 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14 rue Jacquard Lyon 4ème Superficie du terrain : 393 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Jibea 28 rue Victor Hugo 45680 Dordives - Mandataire : M. Noir Christian

DP 069 381 21 00288 déposée le 10 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 place d'Albon Lyon 1er Superficie du terrain : 263 m<sup>2</sup> - Demandeur : Fertoret Immobilier 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Mandataire : Mme Blanchet Céline

DP 069 383 21 00289 déposée le 10 février 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 5 rue Louis Lyon 3ème Superficie du terrain : 725 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Bois 4 place Amédée Bonnet 69002 Lyon - Mandataire : M. Bois Dominique

DP 069 386 21 00290 déposée le 10 février 2021 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 1 boulevard Anatole France Lyon 6ème Superficie du terrain : 21996 m<sup>2</sup> - Demandeur : Région Auvergne Rhône Alpes 1 esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex - Mandataire : M. Gracia Grecia

DP 069 383 21 00291 déposée le 10 février 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 35 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème Superficie du terrain : 1462 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cellnex France 1 avenue de la Cristallerie 92310 Sevres - Mandataire : Mme Guinet Sylvie

DP 069 383 21 00292 déposée le 10 février 2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Camille Lyon 3ème Superficie du terrain : 256 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Perrin Elodie 23 rue de la Caille 69003 Lyon

DP 069 383 21 00293 déposée le 10 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 233 rue André Philip Lyon 3ème Superficie du terrain : 985 m<sup>2</sup> - Demandeur : Icf Sud Est Méditerranée 107 109 boulevard Vivier Merle 69438 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Orelu Jérôme

DP 069 384 21 00294 déposée le 10 février 2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 25 rue Philippe de Lassalle Lyon 4ème Superficie du terrain : 3400 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI RD Immobilier 16 rue de Lyon 69890 La Tour de Salvagny - Mandataire : M. Daulin Roger

DP 069 381 21 00295 déposée le 10 février 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 25 montée Saint Sébastien Lyon 1er Superficie du terrain : 249 m<sup>2</sup> - Demandeur : Maison Villemanzy 25 montée Saint Sébastien 69001 Lyon - Mandataire : M. Mouchel-Blaisot J. Guillaume

DP 069 383 21 00296 déposée le 11 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 quai Victor Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 264 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : M. Berne Jean-Michel

DP 069 389 21 00297 déposée le 11 février 2021 - Projet : Modification de façade et création de - Surface de plancher - Surface créée : 11 m<sup>2</sup> - Terrain : 55G chemin des Charbottes Lyon 9ème Superficie du terrain : 500 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Philis Cyril 55 G chemin des Charbottes 69009 Lyon

DP 069 383 21 00298 déposée le 11 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 rue Saint Charles Lyon 3ème Superficie du terrain : 278 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Talandier Lespinasse Frédéric 8 rue Saint Charles 69003 Lyon

DP 069 383 21 00299 déposée le 11 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 rue Saint Charles Lyon 3ème Superficie du terrain : 278 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Talandier Lespinasse Frédéric 8 rue Saint Charles 69003 Lyon

DP 069 381 21 00300 déposée le 11 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Surface créée : 127 m<sup>2</sup> - Terrain : 5 place Michel Servet Lyon 1er Superficie du terrain : 334 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Sun Gen Fa 5 place Michel Servet 69001 Lyon

DP 069 388 21 00301 déposée le 11 février 2021 - Projet : Réfection de devanture et modification de toiture - Terrain : 131 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 7002 m<sup>2</sup> - Demandeur : l'Atelier Du Poulet 84 B rue du Dauphiné 69003 Lyon - Mandataire : M. Mtimet Mabrouk

DP 069 388 21 00302 déposée le 11 février 2021 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 26 rue des Herideaux Lyon 8ème Superficie du terrain : 263 m<sup>2</sup> - Demandeur : ARES 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : M. Castillo Alain

DP 069 388 21 00303 déposée le 11 février 2021 - Projet : Ravalement et modification de façade, installation d'un portail - Terrain : 2 rue Laurent Carle Lyon 8ème Superficie du terrain : 158 m<sup>2</sup> - Demandeur : Immavin Sas 30 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Wittlin Vincent

DP 069 387 21 00304 déposée le 12 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 rue Cavenne Lyon 7ème Superficie du terrain : 670 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Jacquemin Sébastien 29 rue Cavenne 69007 Lyon

DP 069 381 21 00305 déposée le 12 février 2021 - Projet : Aménagement intérieur d'un logement - Terrain : 36 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 372 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Vernier Bernadette 36 rue Burdeau 69001 Lyon

DP 069 384 21 00306 déposée le 12 février 2021 - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier et touristique - Terrain : 7 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème Superficie du terrain : 105 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Heron Johan 59 rue des Charmettes 69100 Villeurbanne

DP 069 381 21 00307 déposée le 12 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 15 rue Pierre Blanc Lyon 1er Superficie du terrain : 185 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Graioni Flora 15 rue Pierre Blanc 69001 Lyon

DP 069 388 21 00308 déposée le 12 février 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 impasse Berchet Lyon 8ème Superficie du terrain : 202 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : M. Archeny Guillaume

DP 069 385 21 00309 déposée le 12 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 rue Sœur Bouvier allée B Lyon 5ème Superficie

du terrain : 8442 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Chene Christine 27 rue Sœur Bouvier 69005 Lyon

DP 069 386 21 00310 déposée le 12 février 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 place Jules Ferry Lyon 6ème Superficie du terrain : 249 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Simonneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - Mandataire : M. Colin Laurent

DP 069 384 21 00311 déposée le 12 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Surface créée : 231 m<sup>2</sup> - Terrain : 44 quai Joseph Gillet Lyon 4ème Superficie du terrain : 1427 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bartolucci François 193 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon

DP 069 384 21 00312 déposée le 12 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 13 rue Dumenge Lyon 4ème Superficie du terrain : 589 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Irolla Bruno 11 chemin du Pelleru 69300 caluire-et-cuire

DP 069 387 21 00313 déposée le 12 février 2021 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 34 rue Chevreul Lyon 7ème Superficie du terrain : 327 m<sup>2</sup> - Demandeur : kaligraff 6 rue Saint Jérôme 69007 Lyon - Mandataire : M. Lambert Pascal

DP 069 383 21 00314 déposée le 12 février 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue Guilloud Lyon 3ème Superficie du terrain : 896 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Sicard Patrick 35 rue Guilloud 69003 Lyon

DP 069 383 21 00315 déposée le 12 février 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 21 rue Antoinette Lyon 3ème Superficie du terrain : 534 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Emin Emmanuel 21 rue Antoinette 69003 Lyon

DP 069 388 21 00316 déposée le 12 février 2021 - Projet : Ravalement et modification de façade, création d'une mezzanine - Surface créée : 8 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 rue du Bocage Lyon 8ème Superficie du terrain : 408 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Catrin Antonin 32 rue du Bocage 69008 Lyon

DP 069 383 21 00317 déposée le 12 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier et touristique - Surface créée : 24 m<sup>2</sup> - Terrain : 123 rue Tête d'Or Lyon 3ème Superficie du terrain : 1079 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lejeune Stéphane 63 bis rue Louis Becker 69100 villeurbanne

DP 069 388 21 00318 déposée le 12 février 2021 - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Jules Cambon Lyon 8ème Superficie du terrain : 375 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Da Silva Ludovic 3 rue Jules Cambon 69008 Lyon

DP 069 387 21 00319 déposée le 12 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Surface créée : 39 m<sup>2</sup> - Terrain : 110 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 3146 m<sup>2</sup> - Demandeur : itoka sas 22 chemin du Creux du Lac 69210 lentilly - Mandataire : Mme petitcoulaud Christiane

---

### **Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 12 février 2021**

---

PC 069 385 17 00315 M03 déposé le 10 février 2021 Modificatif - Projet : Démolition d'un bâtiment, réhabilitation d'un immeuble avec création de 16 logements par changement de destination et construction de 15 logements, d'un local d'activité avec création de 38 aires de stationnement - Surface créée : 2054 m<sup>2</sup> - Terrain : 15b-17-19 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 1691 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sas Lyon 05 Joliot Curie 58 60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Le Coadic Magali - Auteur : Insolites Architectures 60 rue Chaponnay 69003 Lyon

PC 069 388 21 00040 déposé le 10 février 2021 - Projet : Démolition d'un logement, construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 235 m<sup>2</sup> - Terrain : 15 rue Varichon Lyon 8ème Superficie du terrain : 545 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Delli Mounir 24 rue Rochambeau 69008 Lyon - Auteur : Stones Architectes 6 place Général Brosset 69006 Lyon

PC 069 383 21 00041 déposé le 11 février 2021 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 16 logements et création de 18 aires de stationnement - Surface créée : 1357 m<sup>2</sup> - Terrain : 30 rue Julien Lyon 3ème Superficie du terrain : 2040 m<sup>2</sup> - Demandeur : 30 Julien 52 rue du Colombier 69007 Lyon - Mandataire : M. Arbey Jean-Philippe - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 389 21 00042 déposé le 12 février 2021 - Projet : Aménagement intérieur d'un commerce et création de - Surface de plancher - Surface créée : 38 m<sup>2</sup> - Terrain : 45 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 1091 m<sup>2</sup> - Demandeur : Aldi - Immaldi et Cie 13 rue Clément Ader 77230 Dammartin en Gôele - Mandataire : M. Rebord Remi - Auteur : M. Carillo Pascal rue Georges Petit 07250 le Pouzin

PC 069 388 21 00043 déposé le 12 février 2021 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 2 logements avec modification de façade et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 93 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 rue Varichon Lyon 8ème Superficie du terrain : 483 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ohanessian Jean-Yves 10 chemin de Combalat 69630 Chaponost - Auteur : MDR Architectes Associés 2 rue de la Claire 69009 Lyon

PC 069 388 21 00044 déposé le 12 février 2021 - Projet : Construction de 2 maisons individuelles - Surface créée : 226 m<sup>2</sup> - Terrain : 171 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 570 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI AJMC - Atlan Jérôme Marketing Commercial 13 rue Bonald 69007 Lyon - Mandataire : M. Atlan Jérôme - Auteur : Mdr Associés 2 rue de la Claire 69009 Lyon

---

### **Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 12 février 2021**

---

US 069 386 21 00031 déposé le 8 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 43,05 m<sup>2</sup> en cabinet de recouvrement de créances - Terrain : 21 rue Malesherbes Lyon 6ème Superficie du terrain : 873 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Groupe Ds Gestion Benichou Sylvie 1 bis boulevard des Belges 69006 Lyon - Auteur : Delastre Immobilier 18 place de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 381 21 00032 déposé le 9 février 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 8 bis rue Pierre Blanc Lyon 1er Superficie du terrain : 266 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Gotti Audrey 242 chemin du Richard 73800 Saint Pierre De Soucy - Auteur : Régie Capron 9 rue Grenette 69289 Lyon Cedex 02

---

### **Déclarations préalables délivrées pendant la période du 8 au 12 février 2021**

---

DP 069 382 20 00472 T01 Décision du 12 février 2021 Transfert à Smith Sas 16 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et modifications de façade - Terrain : 54 rue Smith Lyon 2ème

DP 069 382 20 01284 Décision du 8 février 2021 à Cabinet D.PS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 7 rue Smith Lyon 2ème

DP 069 381 20 01467 Décision du 8 février 2021 à M. Edouard Jean-Pierre Le Fouillout 3 69480 Morance - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 71 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 bis rue de la Muette Lyon 1er

DP 069 386 20 01574 Décision du 9 février 2021 à Léopard Invest 25 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Changement de sous destination d'un local d'artisanat en bureaux, ravalement de façade et changement des menuiseries - Surface créée : 67 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 rue Tronchet Lyon 6ème

DP 069 386 20 01731 Décision du 9 février 2021 à Cabinet D.PS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 rue Molière Lyon 6ème

DP 069 381 20 01741 Décision du 9 février 2021 à M. Poifol Denis 2 rue des Capucins 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue des Capucins Lyon 1er

- DP 069 382 20 01752 Décision du 9 février 2021 à BP Perspectives 55 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un immeuble - Terrain : 12 rue Laurencin Lyon 2ème
- DP 069 389 20 01791 Décision du 8 février 2021 à Pierre et Terre 10 Hameau de la Pestaz 74300 Araches la Frasse - Projet : Réfection de toitures et ravalement de façades - Terrain : 18 rue des Deux Amants Lyon 9ème
- DP 069 383 20 01813 Décision du 8 février 2021 à M. Vinciguerra Paul 52 bis rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade, modification de façade et de toiture - Terrain : 52 bis rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème
- DP 069 386 20 01839 Décision du 9 février 2021 à Mme Passot Jocelyne 2 rue de la Vy Creuse 1260 Nyon - Suisse - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 43 boulevard des Belges Lyon 6ème
- DP 069 386 20 01858 Décision du 9 février 2021 à Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 65 rue Garibaldi Lyon 6ème
- DP 069 385 20 01962 Décision du 8 février 2021 à SNC 142 Montee de Choulans 5 avenue de Poumeyrol 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Modification et ravalement de façades - Terrain : 142 montée de Choulans Lyon 5ème
- DP 069 381 20 01996 Décision du 8 février 2021 à Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 17 rue de la Vieille Lyon 1er
- DP 069 381 20 02053 Décision du 8 février 2021 à Congregation des Soeurs de Saint Charles 26 montée des Carmélites 69001 Lyon - Projet : Ravalement et modification de façade, changement de menuiseries - Terrain : 26 montée des Carmélites Lyon 1er
- DP 069 386 20 02080 Décision du 9 février 2021 à Syndicat Copropriétaires / Régie Barrier Brotteaux 50 cours Roosevelt 69006 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 32 rue Germain Lyon 6ème
- DP 069 389 20 02086 Décision du 8 février 2021 à M. Chaillot Alexandre 3 rue Claude Debussy 69009 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 3 rue Claude Debussy Lyon 9ème
- DP 069 382 20 02089 Décision du 8 février 2021 à Decoceram 689 rue Nicéphore Nie PCE 69800 Saint-Priest - Projet : Réfection de devantures - Terrain : 8-9 quai Jules Courmont Lyon 2ème
- DP 069 389 20 02092 Décision du 9 février 2021 à Immeuble 11 rue Des Tuileries Copropriete Ag3629391 9 rue des Tuileries 69009 Lyon - Projet : Ravalement et modification de façade - Terrain : 11 rue des Tuileries Lyon 9ème
- DP 069 382 20 02125 Décision du 9 février 2021 à Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue Thomassin Lyon 2ème
- DP 069 389 20 02144 Décision du 8 février 2021 à GRDF 212 avenue Cantini 13417 Marseille - Projet : Construction d'une station-service GNC - Terrain : 20 rue Joannes Masset Lyon 9ème
- DP 069 383 20 02158 Décision du 8 février 2021 à M. Quenardel Yann 224 route de Genas 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture et de façade - Terrain : 224 route de Genas Lyon 3ème
- DP 069 389 20 02177 Décision du 8 février 2021 à 3F Immobiliere Rhône Alpes - Groupe Action Logement 9 rue Anna Marly 69367 Lyon Cedex 07 - Projet : Modification de façade - Terrain : 27 rue Professeur Patel Lyon 9ème
- DP 069 383 20 02179 Décision du 8 février 2021 à M. et Mme De Lapeyrière Damien et Florence 18 avenue des Cottages 78480 Verneuil Sur Seine - Projet : Modification de façade - Terrain : 102 cours du Docteur Long Lyon 3ème
- DP 069 386 20 02196 Décision du 9 février 2021 à Agence LCL 6 place Oscar Niemeyer 94811 Villejuif - Projet : Modification de façade - Terrain : 43 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème
- DP 069 386 20 02209 Décision du 9 février 2021 à M. Salvaire Clément 107 rue Vendôme 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 107 rue Vendôme Lyon 6ème
- DP 069 385 20 02212 Décision du 8 février 2021 à SCI Famacla 160 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 160 rue Pierre Valdo Lyon 5ème
- DP 069 381 20 02213 Décision du 9 février 2021 à Fineduc Ionis Groupe 14 rue Voltaire 94270 Le Kremlin Bicetre - Projet : Changement de destination d'un hôtel en équipement de service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 9 rue Sainte Catherine Lyon 1er
- DP 069 387 20 02221 Décision du 8 février 2021 à Objectif 2031 187 rue Duguesclin 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 114 grande rue de la Guillotière Lyon 7ème
- DP 069 387 20 02242 Décision du 8 février 2021 à Acoucite 24 rue Saint Michel 69007 Lyon - Projet : Changement de destination de logements en bureaux - Surface créée : 165 m² - Terrain : 24 rue Saint Michel Lyon 7ème
- DP 069 381 20 02243 Décision du 9 février 2021 à Cogestrim 17 rue du Bat d'Argent 69001 Lyon - Projet : modification de façade - Terrain : 9 rue du Garet Lyon 1er
- DP 069 386 20 02257 Décision du 9 février 2021 à M. Lombardini Hugo 42 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 42 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème
- DP 069 385 20 02276 Décision du 8 février 2021 à Mme Jacquet-Lagrezte Christelle 21 rue de la Garenne 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Surface créée : 18 m² - Terrain : 21 rue de la Garenne Lyon 5ème
- DP 069 386 20 02277 Décision du 9 février 2021 à Mme Bernard Christel 15 avenue du Vaudreuil 92270 Bois-Colombes - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 241 cours La Fayette Lyon 6ème
- DP 069 384 20 02284 Décision du 9 février 2021 à Mme Franquemagne Catherine 92 rue Nelson Mandela 71000 Macon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 montée Bonafous Lyon 4ème
- DP 069 382 20 02285 Décision du 9 février 2021 à Oralía Régie de l'Opéra 54 cours La Fayette 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 rue D'Auvergne Lyon 2ème
- DP 069 387 20 02316 Décision du 8 février 2021 à Mme Milan Belaredj Marie 4 rue de la Bourse 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Terrain : 5 rue Chalopin Lyon 7ème
- DP 069 383 20 02317 Décision du 9 février 2021 à Cym Toiture 2 rue de la Gare 69009 Lyon 9ème - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 40 rue Voltaire Lyon 3ème
- DP 069 386 20 02322 Décision du 9 février 2021 à SCI Bon Art 32 rue Waldeck Rousseau 69002 Lyon - Projet : changement de destination d'un logement en bureau - Terrain : 70 bis rue Cuvier Lyon 6ème
- DP 069 386 20 02330 Décision du 9 février 2021 à Cridon Lyon 37 boulevard des Brotteaux 69455 Lyon Cedex 06 - Projet : Modification de façade - Terrain : 37 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème
- DP 069 387 20 02335 Décision du 8 février 2021 à Certa Toiture 409 petit chemin de Bordelan 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 44 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème
- DP 069 387 20 02342 Décision du 8 février 2021 à SDC du 13 rue de l'Abbé Boisard 106 boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Abbé Boisard Lyon 7ème
- DP 069 385 20 02348 Décision du 8 février 2021 à M. Senegas Guilhem 40 rue Chazay 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 40 rue Chazay Lyon 5ème
- DP 069 383 20 02349 Décision du 8 février 2021 à M. Rivoire Jean-Paul 45 rue Professeur Rochaix 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 rue Professeur Rochaix Lyon 3ème
- DP 069 384 20 02350 Décision du 9 février 2021 à Cabinet D.PS 65 rue Henon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 12 rue Celu Lyon 4ème
- DP 069 386 20 02363 Décision du 9 février 2021 à 6E Sens Retail 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 146 rue Vendôme Lyon 6ème



- DP 069 386 20 02364 Décision du 9 février 2021 à Auchan Hypermarché 10 chemin Petit 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème
- DP 069 387 20 02367 Décision du 8 février 2021 à Couleurs et Facades 24 avenue Joannès Masset 69009 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 60 cours Gambetta Lyon 7ème
- DP 069 384 20 02372 Décision du 9 février 2021 à Lapierre Peintre Plâtrier 8 rue Perrod 69004 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 6 rue Jacquard Lyon 4ème
- DP 069 387 20 02378 Décision du 8 février 2021 à M. Schmitt Alexandre 13 route de Vienne 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 route de Vienne Lyon 7ème
- DP 069 386 20 02385 Décision du 9 février 2021 à M. Morillon Thomas 56 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 56 rue Duquesne Lyon 6ème
- DP 069 382 20 02386 Décision du 9 février 2021 à SCI Lyon 2 C/O Crédit Agricole Immobilier Services 26 avenue René Cassin - CS20423 69338 Lyon cedex 09 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 63 rue de la République Lyon 2ème
- DP 069 387 20 02394 Décision du 8 février 2021 à M. Duval Thomas 9 rue Marc Bloch 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiserie - Terrain : 9 rue Marc Bloch Lyon 7ème
- DP 069 384 20 02403 Décision du 9 février 2021 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 24 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème
- DP 069 385 20 02404 Décision du 8 février 2021 à Acting Studio 10 rue Juiverie 69005 Lyon - Projet : Remise en peinture d'une devanture - Terrain : 8 rue Juiverie Lyon 5ème
- DP 069 387 20 02408 Décision du 8 février 2021 à Mme Coudane Fanny 12 rue Cavenne 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Cavenne Lyon 7ème
- DP 069 387 20 02411 Décision du 8 février 2021 à Mme Champavere Hélène 77 chemin de Chasse 69600 Oullins - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Terrain : 24 rue Saint Lazare Lyon 7ème
- DP 069 383 20 02416 Décision du 8 février 2021 à M. Marcheti Christophe 61 avenue de Champel 1206 Geneve - Projet : Modification de toiture - Terrain : 184 avenue Felix Faure Lyon 3ème
- DP 069 385 20 02420 Décision du 8 février 2021 à M. Guerineau Dominique 46 rue Georges Martin Witkowski 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 46 rue Georges Martin Witkowski Lyon 5ème
- DP 069 387 20 02424 Décision du 8 février 2021 à Air du Pays 14 rue de Marseille 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue de Marseille Lyon 7ème
- DP 069 384 21 00025 Décision du 9 février 2021 à Le Fournil de l'Opera 159 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 159 boulevard de la Croix Rousse Lyon 4ème
- DP 069 387 21 00027 Décision du 8 février 2021 à Plenetude Sas 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 123 rue André Bollier Lyon 7ème
- DP 069 389 21 00029 Décision du 8 février 2021 à Alliade Habitat 173 avenue Jean-Jaurès 69007 Lyon - Projet : Ravèlement de façade et réfection de toiture - Terrain : 101 rue Jean Fournier Lyon 9ème
- DP 069 389 21 00030 Décision du 8 février 2021 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Ravèlement de façade et réfection de toiture - Terrain : 102-104 rue Jean Fournier Lyon 9ème
- DP 069 386 21 00031 Décision du 9 février 2021 à Les Frères Barioz 26 rue du Bourbonnais 69009 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 64 rue Duguesclin Lyon 6ème
- DP 069 381 21 00050 Décision du 9 février 2021 à Mme Rochette Audrey 9 rue de Crimée 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 rue de Crimée Lyon 1er
- DP 069 387 21 00053 Décision du 8 février 2021 à Blanc Gilbert 12 rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème
- DP 069 386 21 00059 Décision du 9 février 2021 à M. Noharet Renaud 11 impasse Fort Marais 69300 Caluire-Et-Cuire - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 12 quai du Général Sarrail Lyon 6ème
- DP 069 387 21 00074 Décision du 8 février 2021 à M. Charles Thibaut 11 rue Claude Boyer 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 11 rue Claude Boyer Lyon 7ème
- DP 069 383 21 00086 Décision du 8 février 2021 à Photen 330 allée des Hêtres 69760 Limonest - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 12 rue Commandant Marchand Lyon 3ème
- DP 069 383 21 00093 Décision du 8 février 2021 à M. Galante Hervé 3 passage Docteur Vaillant 69003 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 3 passage Docteur Vaillant Lyon 3ème
- DP 069 383 21 00104 Décision du 8 février 2021 à Sarl Certa Toiture 409 petit chemin de Bordelan 69400 Villefranche-Sur- SaonE - Projet : Modification de toiture - Terrain : 6 rue Turbil Lyon 3ème
- DP 069 385 21 00122 Décision du 8 février 2021 à M. Cottin Gilles 69 rue François Genin 69005 Lyon - Projet : Abattage d'un arbre (Abies) - Terrain : 69 rue François Genin Lyon 5ème
- DP 069 383 21 00142 Décision du 8 février 2021 à M. Puccio Benjamin 20 rue Julien 69003 Lyon - Projet : Modification de façade et construction d'une véranda - Surface créée : 9 m<sup>2</sup> - Terrain : 20 rue Julien Lyon 3ème

---

### Permis de construire délivrés pendant la période du 8 au 12 février 2021

---

- PC 069 388 11 00263 M02 - Arrêté du 8 février 2021 Modificatif à M. Rougeron Benoît 7 rue Wakatsuki 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un commerce en logement avec extension, modification de façades et de toiture - Surface créée : 71 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 rue Wakatsuki Lyon 8ème
- PC 069 385 14 00235 T01 - Arrêté du 8 février 2021 Transfert à M. Bessemoulin Jérôme 20 rue de l'Oiseau Blanc 69005 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 138 m<sup>2</sup> - Terrain : 20 rue de l'Oiseau Blanc Lyon 5ème
- PC 069 387 14 00316 M03 - Arrêté du 8 février 2021 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 206 logements, de bureaux, de 2 commerces et création de 280 aires de stationnement. - Surface créée : 23274 m<sup>2</sup> - Terrain : 170 avenue Jean Jaurès Ilot 17 Lyon 7ème
- PC 069 384 18 00191 M01 - Arrêté du 9 février 2021 Modificatif à Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69229 Lyon CEDEX 02 - Projet : Construction d'un bâtiment dans un centre hospitalier - Surface créée : 4192 m<sup>2</sup> - Terrain : 103 grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème
- PC 069 382 18 00359 M01 - Arrêté du 8 février 2021 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue THIERS 69006 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et commerce. Affectation de 21 places de stationnement du parking public A1 sud - Surface créée : 3784 m<sup>2</sup> - Terrain : Ilot A1 Nord - ZAC 2 Lyon Confluence Lyon 2ème
- PC 069 382 18 00361 M01 - Arrêté du 8 février 2021 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Construction de 2 bâtiments de bureaux, commerce et de 38 logements. Affectation de 49 places de stationnement dans le parking public A1 - Surface créée : 6936 m<sup>2</sup> - Terrain : Ilot A1 Nord - ZAC 2 Lyon Confluence Lyon 2ème
- PC 069 382 18 00387 M01 - Arrêté du 8 février 2021 Modificatif à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Construction

de 4 bâtiments de 127 logements, commerces, création de 80 places de stationnement et affectation de 2 places dans le parking A1 - Surface créée : 10166 m<sup>2</sup> - Terrain : Ilot A2 Nord - ZAC 2 - Lyon Confluence Lyon 2ème

PC 069 385 18 00399 M01 - Arrêté du 8 février 2021 Modificatif à TLA 22 rue du Boeuf 69005 Lyon - Projet : Démolition partielle de bâtiment, réhabilitation d'un espace hôtelier et de restauration avec création d'une trémie et d'une verrière, changement de menuiseries - Surface créée : 60 m<sup>2</sup> - Terrain : 22 rue du Boeuf Lyon 5ème

PC 069 383 19 00345 M01 - Arrêté du 8 février 2021 Modificatif à Hermodore Investissement 44 route de Genas 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un appentis et d'une remise. Rénovation d'une maison. Construction d'un immeuble de 4 logements avec création de 9 aires de stationnement (dont 4 en accès double et 1 existante) - Surface créée : 472 m<sup>2</sup> - Terrain : 28 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème

PC 069 384 19 00355 M01 - Arrêté du 12 février 2021 Modificatif à SCCV Croix Rousse Confidentielle 1 rue de l'Antiquaille 69005 Lyon - Projet : Démolition d'un local artisanal et constructions de 2 maisons - Surface créée : 291 m<sup>2</sup> - Terrain : 5b passage Richan Lyon 4ème

PC 069 384 19 00371 - Arrêté du 8 février 2021 à Ville de Lyon - Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade et construction d'un local poubelles. - Terrain : 96 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

PC 069 384 20 00053 M01 - Arrêté du 8 février 2021 Modificatif à Vilogia 27 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Projet : Démolition, construction d'un bâtiment de 28 logements, bureaux et création de 28 aires de stationnement - Surface créée : 2026 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 avenue du Point du Jour Lyon 5ème

PC 069 382 20 00092 T02 - Arrêté du 12 février 2021 Transfert à Hevea Sas 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment avec création de bureaux puis changement de sous-destination d'entrepôt en bureaux et changement de destination d'entrepôt en commerce. - Surface créée : 3081 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 rue Emile Duployé Lyon 2ème

PC 069 385 20 00165 - Arrêté du 8 février 2021 à Sahlmas 171 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de résidence personnes âgées - Surface créée : 5131 m<sup>2</sup> - Terrain : place du 158ème Régiment d'Infanterie Lyon 5ème

PC 069 381 20 00231 - Arrêté du 8 février 2021 à SAS A&F Patrimoine 87 rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local d'artisanat en logement et modification de façade - Surface créée : 26 m<sup>2</sup> - Terrain : 77 montée de la Grande Côte Lyon 1er

PC 069 385 20 00297 - Arrêté du 12 février 2021 à Association Scolaire la Favorite 62 rue de la Favorite 69005 Lyon - Projet : Extension d'un bâtiment existant - Surface créée : 130 m<sup>2</sup> - Terrain : 62 rue de la Favorite Lyon 5ème

PC 069 381 20 00310 - Arrêté du 8 février 2021 à SDC 15 Lassagne C/O Favre de Fos SA 33 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 15 quai Lassagne Lyon 1er

PC 069 385 20 00366 - Arrêté du 12 février 2021 à M. de Vaumas Patrick 9 impasse de la Garde 69005 Lyon - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle - Surface créée : 25 m<sup>2</sup> - Terrain : 9 impasse de la Garde Lyon 5ème

---

### **Permis de démolir délivrés pendant la période du 8 au 12 février 2021**

---

PD 069 383 20 00043 - Arrêté du 8 février 2021 à Grandlyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon - Projet : Démolition d'une extension d'un commerce - Terrain : 10 rue Marignan Lyon 3ème

PD 069 383 20 00044 - Arrêté du 8 février 2021 à M. Quenardel Yann 224 route de Genas 69003 Lyon - Projet : Démolition partielle d'un abri de jardin - Terrain : 224 route de Genas Lyon 3ème

PD 069 388 20 00047 - Arrêté du 8 février 2021 à Ville de Lyon - Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Démolition de bâtiments de bureaux et hangar - Terrain : 116 rue Bataille Lyon 8ème 20